

جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء

ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ ⵏ ⵙⵏⵓⵔ ⵏ ⵙⵏⵓⵔ ⵏ ⵙⵏⵓⵔ ⵏ ⵙⵏⵓⵔ

UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA



PROJET DE DEVELOPPEMENT

DE L'UNIVERSITE HASSAN II DE CASABLANCA

2022-2026

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION



المملكة المغربية
وزارة التعليم العالي
و البحث العلمي و الإبتكار

جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء
ⴰⵎⴻⵔⴰⵏ ⴰⵎⴻⵔⴰⵏ ⴰⵎⴻⵔⴰⵏ ⴰⵎⴻⵔⴰⵏ
UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA



**PROJET DE DEVELOPPEMENT
DE L'UNIVERSITE HASSAN II DE CASABLANCA
2022-2026**

SOMMAIRE

Préambule

Vision

Stratégie et approche

Axe Stratégique I :

Renforcement de l'offre de formation et innovation pédagogique

Axe Stratégique II :

Une recherche scientifique innovante : visibilité et compétitivité de l'UH2C

Axe Stratégique III :

Gouvernance universitaire : responsabilité et mobilisation pour accompagner le développement de l'UH2C

Axe Stratégique IV :

Renforcement de la coopération, ouverture et partenariats

Axe Stratégique V :

Vie universitaire et inclusion

Axe Stratégique VI :

Digitalisation, un levier de développement de l'UH2C

Conclusion

Références

LISTE DES ABREVIATIONS

ANEAQ : Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
APOGEE : Application pour l'Organisation et la Gestion des Enseignements et des Étudiants BTS : Brevet de Technicien Supérieur
AREF : Académie Régionale d'Éducation et de Formation
CE : Conseil d'Établissement
CED : Centre d'Études Doctorales
CNE : Code National d'Étudiant
CNEF : Charte Nationale d'Éducation et de Formation
CNPN : Cahier des Normes Pédagogiques Nationales
CNRST : Centre National pour la Recherche Scientifique
CRMEF : Centre Régional des Métiers de l'Éducation et de la Formation
CU : Conseil d'Université
CUFC : Centre Universitaire de Formation Continue
CUFL : Centre Universitaire de Formation en Langues
DEUG : Diplôme d'Études Universitaires Générales
DEUST : Diplôme d'Études Universitaires en Sciences et Techniques
DUT : Diplôme Universitaire de Technologie
EAO : Établissement à accès ouvert
EAR : Établissement à accès régulé
ENCG : École Nationale de Commerce et de Gestion
ENS : École Normale Supérieure
ENSAD : École Nationale Supérieure d'Arts et de Design
ENSAM : École Nationale Supérieure des Arts et Métiers
ENSEM : École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique
ENSET : École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
EST : École Supérieure de Technologie
FLSH : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
FMD : Faculté de Médecine Dentaire
FMP : Faculté de Médecine et de Pharmacie
FSJES : Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales
FST : Faculté des Sciences et Techniques
INE-CSEFRS : Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique
LEF : Licence d'Études Fondamentales
LMD : Licence - Master - Doctorat
LP : Licence Professionnelle
LST : Licence des Sciences et Techniques
PA : Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant
PDR : Projet de développement Régional
PES : Professeur de l'Enseignement Supérieur
PFE : Projet de fin d'études
PH : Professeur Habilité
PIB : Produit intérieur brut
PU : Programme d'Urgence
R & D : Recherche et Développement
RSU : Responsabilité Sociale des Universités
SNRI : Système National de Recherche et d'Innovation
TAFEM : Test d'Admissibilité à la Formation en Management
TEA : Taux d'Encadrement Administratif
TEP : Taux d'Encadrement Pédagogique
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication.
UH2C : Université Hassan II de Casablanca
URL-CNRST : Unité de Recherche Labellisée CNRST
Vision : Vision Stratégique de la réforme 2015-2030

PREAMBULE

Les systèmes d'enseignement supérieur connaissent à l'échelle mondiale un nouvel essor marqué par des mutations d'une ampleur et d'une diversité sans précédent. En effet, au cours de ces dernières années, la demande sociale d'enseignement supérieur a connu une croissance considérable, en particulier dans les pays en voie de développement, et les sollicitations des marchés du travail sont devenues de plus en plus pressantes.

Le Maroc n'échappe pas à cette tendance. L'expansion de la demande sociale consécutive au développement du système éducatif dans sa globalité et les exigences de la croissance économique liées à la politique volontariste d'ouverture et de compétitivité entreprise par le pays, placent le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique devant des défis considérables.

Pour relever ces défis, les universités sont appelées à s'engager dans un processus de modernisation de leur gestion, fondé sur le principe de responsabilisation et d'évaluation des résultats. Ce processus inscrit la relation entre l'Etat et l'université dans un cadre contractuel privilégiant la gestion par objectifs. La loi cadre 51-17, récemment adoptée, fait de la contractualisation son cheval de bataille. Cette contractualisation se caractérisera par le passage d'une gestion pilotée par les moyens à une gestion axée sur la formulation d'objectifs et la détermination des indicateurs de mesure et de suivi de l'accomplissement des résultats préalablement arrêtés. Elle implique également une modification des pratiques avec une relation fondée sur le dialogue, la négociation et le développement de la culture d'évaluation.

L'importance de l'Education, de la Formation, de la Recherche scientifique et de l'Innovation dans le développement de notre pays (érigée en deuxième priorité nationale après l'intégrité territoriale), le réel développement que connaît le système éducatif national ces dernières années et la véritable dynamique que connaît l'université marocaine aujourd'hui, constituent pour moi la raison première de cette candidature au poste de Président de l'Université Hassan II de Casablanca.

Le projet de développement pour la période 2022-2026 est encadré par les Orientations Royales citées dans les extraits ci-dessous des discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI :

Extraits des Discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI relatifs à l'Éducation Nationale, l'Enseignement Supérieur, la Recherche Scientifique et Innovation

« ...La réforme judicieuse du système d'éducation et de formation est la voie essentielle à emprunter pour relever les défis du développement, car il faut bien reconnaître qu'il ne s'agit pas d'une simple réforme sectorielle, mais d'un combat salutaire face à un défi d'une grande ampleur. Or, pour y parvenir, nous n'avons d'autre choix que de promouvoir la recherche et l'innovation, et

*d'assurer la mise à niveau de nos ressources humaines, qui représentent notre principal atout... ».***(Extrait du discours de Sa Majesté le Roi à l'occasion de la Fête du Trône, 30 juillet 2009).**

« ...Nous attendons aussi de cette gouvernance qu'elle contribue à raffermir les bases de la solidarité nationale et à consolider la justice sociale, laquelle est fondée sur la poursuite du processus de redressement du système d'enseignement.

Cela passe par une prise de conscience accrue de l'importance des progrès réalisés en la matière, et une meilleure appréhension du long chemin qui reste à parcourir.

Aussi est-il nécessaire de déployer des efforts constants et soutenus et d'être intimement convaincu du rôle crucial qui revient à l'école nationale en tant qu'espace privilégié d'expression du principe d'égalité des chances et d'initiation aux vertus de la citoyenneté, et en tant que gisement inépuisable au service du développement humain... ». **(Extraits du discours de Sa Majesté le Roi à l'occasion de l'ouverture de la 1ère Session de la 3ème année législative, le 09 octobre 2009).**

« ...J'ai déjà souligné, dans le Discours d'ouverture du Parlement, la nécessité de placer les questions de la jeunesse au cœur du nouveau modèle de développement. J'ai également appelé à l'élaboration d'une stratégie intégrée dédiée aux jeunes, qui permettrait de définir les moyens de promouvoir efficacement leur condition.

En effet, un jeune ne peut être appelé à jouer son rôle et à remplir son devoir sans avoir préalablement bénéficié des opportunités et des qualifications nécessaires... »

« ... En effet, nous ne devons plus accepter que notre système éducatif fonctionne comme une machine à fabriquer des légions de chômeurs, surtout dans certaines filières universitaires dont les diplômés, tout le monde le sait, peinent énormément à intégrer le marché de l'emploi... »

« ...Par ailleurs, lorsqu'un grand nombre de jeunes, notamment parmi les hauts diplômés des branches scientifiques et techniques, pensent émigrer, ils ne sont pas uniquement motivés par les incitations alléchantes de la vie à l'étranger. Ils envisagent cette éventualité aussi parce qu'ils manquent dans leur propre pays d'un climat et de conditions favorables à la vie active, à la promotion professionnelle, à l'innovation et à la recherche scientifique...»

« ... Voilà pourquoi Nous engageons le gouvernement et les acteurs concernés à prendre, dans les plus brefs délais, une série de mesures visant notamment à atteindre les objectifs suivants :

- *Premièrement : entreprendre une refonte globale des mécanismes et des programmes d'appui public à l'emploi des jeunes, pour les rendre plus efficaces et adaptés aux attentes des jeunes. Ce travail de remaniement doit se faire selon le modèle que J'ai préconisé dans le Discours du Trône, à propos des programmes de protection sociale... »*

« ... - *Deuxièmement : donner la priorité aux spécialités qui permettent de trouver un emploi et instaurer un système efficace d'orientation précoce au niveau de la deuxième ou de la troisième année précédant le baccalauréat. Son rôle est d'aider les élèves, en fonction de leurs aptitudes et de leurs inclinations, à faire l'un ou l'autre des deux choix : s'engager dans une filière universitaire ou une formation professionnelle... »*

« ... - *Troisièmement : revoir en profondeur les spécialités de la Formation professionnelle pour qu'elles répondent aux besoins des entreprises et du secteur public, et qu'elles soient en phase avec les transformations que connaissent les secteurs industriel et professionnel. Ainsi, les lauréats auront plus de chance de s'intégrer professionnellement... »*

« ... - *Quatrièmement : Mettre en place des mécanismes pratiques pour améliorer qualitativement les dispositifs incitant les jeunes à créer de petites et moyennes entreprises dans leurs domaines de spécialité et pour appuyer les initiatives d'auto-emploi et de création d'entreprises sociales... »*

« ... - *Cinquièmement : instaurer de nouveaux mécanismes permettant d'intégrer une partie du secteur informel dans le secteur formel, en assurant au potentiel humain que recèle le premier une formation adaptée et incitative et une couverture sociale et en appuyant ses projets d'auto-emploi ou de création d'entreprise... »*

« ... - *Sixièmement : mettre en place, au niveau de chaque établissement, un programme obligatoire étalé sur une période de trois à six mois, visant la mise à niveau des étudiants et des stagiaires en langues étrangères ; favoriser une intégration linguistique accrue à tous les niveaux d'études, plus particulièrement dans l'enseignement des matières scientifiques et techniques... »* **(Extraits du discours de Sa Majesté le Roi à l'occasion du 65^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, 20 Août 2018).**

VISION

Les systèmes d'enseignement supérieur sont historiquement centrés sur le savoir et la connaissance. Ils permettent essentiellement la création, la préservation et la diffusion des savoirs et des connaissances au bénéfice d'une communauté. Ces systèmes ont connu des évolutions importantes au cours des dernières décennies pour une meilleure adaptation aux besoins de la société moderne. Ces évolutions ont surtout porté sur la compétitivité en matière de formation pour l'emploi, de recherche scientifique axée sur l'innovation et une meilleure qualité de services pour les étudiants et les entreprises.

Dans un contexte économique caractérisé par le changement rapide et l'apparition de nouveaux modèles de production fondés sur le savoir et ses applications, les liens entre l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise doivent être renforcés. Les collaborations et les partenariats avec les entreprises sont nécessaires à condition de préserver les valeurs fondamentales de l'université et que ses finalités ne soient pas dictées par des impératifs à court-terme qui la dévie de l'exercice de ses missions principales. L'université doit proposer une vision globale du savoir à long terme. L'université n'a pas pour seule vocation de former des professionnels, elle doit aussi et surtout transmettre à ceux qui la fréquentent une formation humaniste, c'est à dire une formation permettant à chacun d'appréhender la complexité du monde qui l'entoure et d'agir dans le cadre d'une intention porteuse d'une espérance collective.

Le système de l'enseignement supérieur marocain suit de près l'évolution du contexte économique et social national et international, il a pour objet, comme décrit dans la loi 01.00 :

- La contribution au renforcement de l'identité islamique et nationale ;
- La formation initiale et la formation continue ;
- Le développement et la diffusion du savoir, de la connaissance et de la culture ;
- La préparation des jeunes à l'insertion dans la vie active notamment par le développement des savoir-faire ;
- La recherche scientifique et technologique ;
- La réalisation d'expertises ;
- La contribution au développement global du pays ;
- La contribution à la promotion des valeurs universelles.

Depuis la promulgation de la loi 01.00, plusieurs efforts ont été consentis afin d'améliorer l'enseignement supérieur marocain et le hisser à la hauteur des ambitions de notre pays. Ces efforts ont mis en place la réforme du système LMD, le Programme d'Urgence 2009-2012, qui a instauré la relation de contractualisation « Etat-Université » et le suivi des divers projets universitaires par axes, par objectifs et par une batterie d'indicateurs de suivi quantifiables. Ce programme a eu pour raison d'être de répondre à des attentes précises en termes d'amélioration de la capacité d'accueil et du taux de diplomation, en termes de renforcement de la production scientifique et de la gouvernance universitaire.

Néanmoins, le soutien financier apporté dans ce cadre à l'université marocaine n'a pas permis d'atteindre certains objectifs notamment sur des aspects structurants, à savoir :

- L'efficacité des instances organisationnelles ;
- La professionnalisation, la diversification et la pertinence de l'offre universitaire ;

- La diversification et la rationalisation structurelles des ressources financières ;
- L'implication dans une innovation pédagogique universitaire plus active ;
- Le développement d'une recherche finalisée et une R&D en partenariat régional avec le tissu socioéconomique ;
- La généralisation et la pérennisation de la formation continue du personnel.

Dans le cadre de sa stratégie de capitaliser sur les acquis des efforts consentis depuis la réforme LMD et pour assurer la pérennité de la réforme ainsi que l'objectif d'asseoir des règles de base pour un cadre contractuel national et engageant, le Ministère de tutelle a entrepris un plan d'action pour la période 2013-2016, puis un plan stratégique du Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique 2017-2030. Ce dernier découle de la vision stratégique de la réforme 2015-2030 du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique « Pour une Ecole de l'Equité de la Qualité et de la Promotion ». Cette réflexion a été consolidée par la promulgation de la loi cadre 51-17 (le 9 Août 2019) relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique. Les articles spécifiques à l'enseignement supérieur national couvrent les quatre grands axes suivants :

- L'égalité des chances ;
- L'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation ;
- La gouvernance et la mobilisation ;
- Ainsi que la promotion de la recherche scientifique et de l'innovation.

La loi cadre 51-17 est porteuse d'une série de mesures qui s'étalent sur une période allant jusqu'à 2030. Pour l'enseignement supérieur, quatorze projets déployés au niveau central et local en partenariat avec les universités, dont la mise en œuvre est soumise à un cadre contractuel entre les universités et le ministère. L'objectif escompté est d'associer les universités à l'œuvre de création d'une dynamique équilibrée entre les différentes régions du pays en tenant compte des spécificités et des besoins en développement de chaque région.

L'année 2021 a permis de formaliser les contrats entre le Ministère de tutelle et les universités par la signature des contrats programmes par chaque Université qui sont programmés de 2021 à 2023, avec en annexes desdits contrats par axes et projets, les engagements de l'Université, les engagements du Ministère et une matrice de suivi de la mise en œuvre du projet de l'Université pour la période 2021-2023.

L'Université Hassan II de Casablanca est tenue depuis la signature de ce contrat-programme en juillet 2021 de mettre en place de nouvelles stratégies d'enseignement de recherche et d'innovation, et une gouvernance plus efficace et plus entrepreneurante.

Ces stratégies constituent désormais un impératif dicté par le cadre réglementaire de la loi cadre 51-17 et par le contexte national de régionalisation tel qu'il est décrit dans le Cadre de Performance Régional (2015-2030), qui aspire à la « Préservation des acquis, Renforcement des faiblesses et Aboutissement des attentes » et qui permet à l'Université de saisir les opportunités offertes par la région de Casablanca-Settat.

L'enseignement supérieur public de la région Casablanca-Settat est représenté par l'université Hassan II à Casablanca, l'université Hassan Ier à Settat et l'université Chouaïb Doukkali à El Jadida. Regroupées dans le cadre d'une convention, ces universités visent la création d'une dynamique attractive, intégrant, dans un même ensemble pluridisciplinaire, la recherche, la formation et l'ingénierie en lien avec les activités des entreprises et les collectivités locales de la région.

Le cadre de performance régional du suivi de la Vision Stratégique 2015-2030 révèle que le niveau de développement de l'éducation de la région de Casablanca-Settat se situe largement

au-dessus du niveau national. Son indice régional du développement de l'éducation (IRDE) enregistre une valeur de 57% au-dessus du niveau national de 3.9 points (indice national de développement de l'éducation : INDE de 53.1%).

Pour les trois axes prioritaires de la vision stratégique 2015-2030, le Plan de Développement Régional PDR, de la région Casablanca-Settat révèle les points suivants :

- **Axe Equité et Egalité des Chances :**
- **Axe Qualité de l'Éducation :**
- **Axe Promotion de l'individu et de la société :**

Pour l'Université Hassan II de Casablanca qui occupe une place importante dans le paysage universitaire marocain, eu égard à son actif d'exercice depuis 1975 et à son positionnement dans la capitale économique du royaume. Ces caractéristiques historiques et environnementales sont autant d'opportunités à saisir afin de continuer à s'affirmer comme une Institution de production et de diffusion du savoir, et aussi comme le véritable maillon dans la chaîne de valeur de la région et un levier pour le développement de son capital immatériel.

Le présent projet de développement de l'Université Hassan II de Casablanca pour la période 2022-2026, vise la poursuite des efforts gouvernementaux en s'inscrivant dans la continuité des actions engagées et en prospectant de manière avancée de nouvelles pistes sur lesquelles l'université doit s'investir pour accélérer son rythme d'évolution.

La vision de ce projet de développement est de s'articuler sur le programme gouvernementale 2021-2026 en matière de l'enseignement supérieur et particulièrement sur le programme du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, et d'engager toutes ses parties prenantes activement dans le plan d'action de mise en œuvre de la loi cadre 51-17 et de capitaliser les acquis existants, et sur le Projet de Développement Régional pour aller vers :

- Une université qui offre, dans tous ses établissements, une expérience estudiantine unique basée sur une formation de qualité et des activités de recherche innovantes, pour faire émerger une culture scientifique interdisciplinaire, ancrée dans les défis nationaux et mondiaux ;
- Une université ouverte, plurielle et à l'écoute des besoins et des préoccupations de sa région et de la société, qui contribuera à créer un environnement qui favorise le respect, l'épanouissement, l'engagement et le mieux-être des personnes qui composent sa communauté ;
- Une université reconnue pour l'efficacité de son modèle organisationnel, qui combinera l'approche collégiale et participative à la simplicité et à l'efficacité de ses processus administratifs et décisionnels ;
- Une université humaniste, investie dans le rayonnement des arts et engagée à former une relève imprégnée des grands enjeux de société.

STRATEGIE & APPROCHE

I. Stratégie :

A l'instar de l'ensemble des universités nationales, l'université Hassan II de Casablanca vient de s'engager dans une démarche de contractualisation pour les trois années à venir (2021-2023). L'université UH2C est aujourd'hui tenue de relever les nouveaux défis dictés par la vision stratégique 2015-2030 et encadrés par la loi cadre 51-17.

Le présent projet de développement puise ses fondements des priorités nationales suivantes :

- La poursuite de la réforme pédagogique globale qui favorise le renforcement des passerelles entre l'université et l'entreprise ;
- La promotion d'une recherche scientifique d'excellence, qui répond aux besoins du développement durable et qui vise à former une nouvelle génération de doctorants.
- La consolidation de la culture de l'innovation et la création de richesses à travers la valorisation des résultats de la recherche scientifique ;
- L'amélioration de la gouvernance du système à travers la consolidation de l'autonomie des universités, le renforcement d'une gestion efficiente et l'encouragement de la digitalisation.
- Le développement des services d'appui social dans l'objectif de favoriser l'épanouissement des étudiants.

La stratégie de déploiement de ce projet sera déclinée en un plan d'action quadriennal, qui comporte six axes stratégiques :

- **Axe 1 : Renforcement de l'offre de Formation et Innovation pédagogique**, mettant l'innovation pédagogique au service de la qualité de formation ;
- **Axe 2 : Une recherche scientifique innovante**, aux standards internationaux et au service des priorités nationales ;
- **Axe 3 : Gouvernance universitaire** : Responsabilité et Mobilisation pour accompagner le développement de l'université
- **Axe 4 : Renforcement de la Coopération, Ouverture et Partenariats**, vecteurs de développement de l'université ;
- **Axe 5 : Vie universitaire inclusive**, favorisant l'inclusion des étudiants pour des cursus académiques engageants et des lauréats entrepreneurs.
- **Axe 6 : Faire de la digitalisation, un levier de développement de l'UH2C** : Capitalisation et Consolidation

L'opérationnalisation de cette stratégie sera conduite dans une démarche participative pour l'adhésion de toutes les parties prenantes. Et en constituant des groupes de travail par axe stratégique pour l'identification des leviers de transformation, l'analyse objective de l'existant, des données des tableaux de bords de pilotage et de l'évaluation des compétences.

L'université Hassan II de Casablanca, fruit d'une fusion universitaire en 2014, dispose d'un vivier de compétences et d'un savoir-faire confirmé dans la conduite des réformes, ce qui est un atout indéniable pour la réussite de ce projet de développement.

Nous proposons dans ce projet de développement de l'université pour la période 2022-2026 une série d'objectifs spécifiques pour chacun des six axes stratégiques. Chacun des objectifs est lui-même décliné en une batterie d'actions précises.

II.Approche :

Dans le cadre fixé par la Charte Nationale d'Education et de Formation, la vision d'une université moderne ainsi que les stratégies adoptées nécessitent une démarche et des approches basées sur des impératifs d'excellence, de transparence, de rigueur et d'efficacité et qui s'inscrivent dans l'esprit de concertation et de participation qui caractérise le milieu universitaire.

Nous nous engageons à nous appuyer lors des phases de prise de décision sur les structures réglementaires conformément à l'esprit de la loi 01.00 (le Conseil d'Université et ses Commissions permanentes et le Conseil de Gestion).

De même, une démarche qualité sera retenue, de manière plus avancée, en ce qui concerne l'ensemble des projets et des modes d'organisation et de gestion pour l'université. Elle sera notamment basée sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes sectoriels à même de permettre le développement souhaité.

Enfin, le développement d'une culture universitaire, constituée par un ensemble de valeurs et de références partagées par tous, est une nécessité pour la mise en œuvre de programme d'actions dans toute organisation aspirant à une gestion moderne et participative. Dans ce sens, tout en capitalisant les acquis de l'Université Hassan II de Casablanca en termes de culture d'excellence et d'appartenance à une entité unique, les approches retenues dans ce projet se baseront sur le renforcement et la généralisation de valeurs fondamentales qui, conformément aux orientations Royales, doivent contribuer à la culture de service public. Il s'agit du mérite, de la responsabilisation, de la reconnaissance et de la valorisation des compétences, de la rigueur et de l'efficacité.

L'approche que nous préconisons dans la mise en œuvre de ce projet de développement est basée sur les cinq fondements suivants :

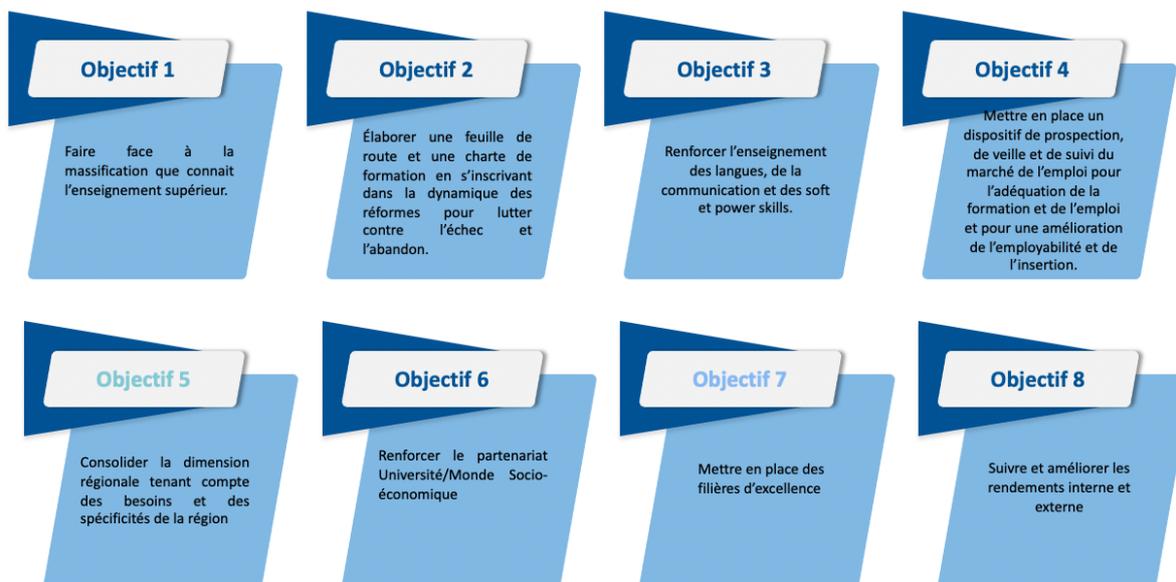
- Approche participative dans le cadre des structures de l'université ;
- Concentration sur les missions principales ;
- Renforcement des compétences ;
- Démarche qualité pour l'Université ;
- Cultures d'excellence, d'appartenance et de solidarité.

Axe Stratégique I :
Renforcement de l'offre de Formation
et Innovation pédagogique,
«Une offre de formation diversifiée,
évolutive et de qualité répondant aux
attentes de la société»

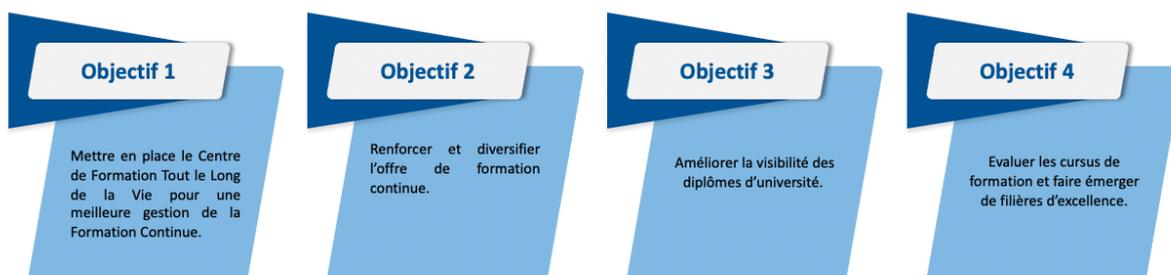
Pour cet axe et dans le présent projet de développement de l'Université Hassan II de Casablanca, nous proposons une série d'objectifs spécifiques pédagogiques prioritaires pour chacun des types de formation :

- Formation initiale ;
- Formation continue ;
- Formation à distance.

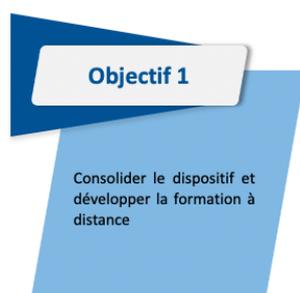
FORMATION INITIALE :



FORMATION CONTINUE :



FORMATION A DISTANCE



FORMATION INITIALE

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : FAIRE FACE A LA MASSIFICATION

- **Action 1** : Exécuter les projets relatifs à l'extension de l'université dans les campus de : Zenata, Benslimane et relancer le projet du campus de Bouskoura ;
- **Action 2** : Faire adopter par le Conseil de l'Université le projet de décision relatif à l'utilisation optimale des ressources et de la capacité d'accueil de l'UH2C (utilisation des places disponibles dans des établissements du même campus, mobilité du personnel, etc.) ;
- **Action 3** : Renforcer la formation à distance au sein de l'université (la formation à distance sera développée ci-après) ;
- **Action 4** : Renforcer l'intégration des nouvelles technologies de l'éducation (renforcement des dispositifs techniques, formation des enseignants...) ;
- **Action 5** : Sensibiliser le système de crédits pour anticiper sur son déploiement ;
- **Action 6** : Développer la formation tout au long de la vie, prévue par la loi cadre 51-17, comme levier de l'amélioration des compétences et la validation des acquis. La diplomation à tout âge, changera la perception face aux études universitaires longues ;
- **Action 7** : Améliorer la lisibilité et la compréhension de l'offre de formation en présentant un catalogue global cohérent des filières de formation accréditées à l'UH2C ;
- **Action 8** : Développer la coopération avec l'AREF de Casablanca-Settat pour une meilleure information et une orientation ciblée des futurs bacheliers
- **Action 9** : Intervenir pour l'amélioration des conditions de la vie universitaire des étudiants (bourses, hébergement, restauration, transport, etc.), et s'impliquer dans les levées de fonds en encourageant l'articulation entre le financement public et le financement privé ;
- **Action 10** : Evaluation, optimisation et généralisation des cours et des évaluations d'été au profit des étudiants proches de la validation du semestre au cycle licence en vue de l'amélioration du rendement interne

Objectif spécifique 2 : Elaborer une feuille de route et une charte de formation en s'inscrivant dans la dynamique des réformes pour lutter contre l'échec et l'abandon

- **Action 1** : Organisation des Assises Pédagogiques pour l'élaboration d'une feuille de route et de la charte de formation de l'UH2C qui permettront la diversification de l'offre de formations et la mise en place des passerelles intra et inter établissements entre les filières ;
- **Action 2** : Renforcement du système d'information et d'orientation des étudiants et mise en place d'accompagnement des étudiants en difficultés et du tutorat notamment au niveau des deux semestres de la première année. Particulièrement au niveau des établissements à accès ouvert ;
- **Action 3** : Rentabilisation des filières par l'augmentation des effectifs des filières techniques et professionnelles ;
- **Action 4** : Favoriser la mobilité internationale et la co-diplomation par la mise en place des dispositifs de coopération et encourager la coopération multilatérale pour une bonne motivation des étudiants ;
- **Action 5** : Consolider les pôles des compétences pédagogiques au niveau des établissements rayant la même vocation FLSH, FSJES et FS.

Objectif spécifique 3 : Renforcer l'enseignement des langues, de la communication et des soft et power skills

- **Action 1** : Mise en place et opérationnalisation d'un Centre universitaire des Langues et des Compétences (CULC) ;
- **Action 2** : Développer la certification en langues, compétences transversales, techniques et entrepreneuriat ;
- **Action 3** : Encourager l'utilisation des plates-formes et optimiser les abonnements de formation ;
- **Action 4** : Renforcer particulièrement l'apprentissage de l'arabe et du français, langues d'enseignement et inciter les coordonnateurs de filières à proposer quelques modules ou filières en langue anglaise ;
- **Action 6** : Encourager et renforcer la collaboration entre le CULC et les établissements spécialisés : Faculté des lettres et des Sciences humaines, l'Ecole Normale Supérieure..., pour développer la recherche didactique et la conception des supports pour l'enseignement des langues ;
- **Action 7** : Encouragement de l'utilisation des plateformes de formation à distance dédiée à l'apprentissage des langues et développement de la conception de parcours pédagogiques pour les LMS (Learning Management System) et de la production de MOOCS ;
- **Action 8** : Renforcer et multiplier les centres de développement de carrières « Career Center » et de certification des compétences en les dotant de moyens humains et matériels ;
- **Action 6** : Encourager et renforcer la collaboration entre le CULC et les établissements spécialisés : Faculté des lettres et des Sciences humaines, l'Ecole Normale Supérieure..., pour développer la recherche didactique et la conception des supports pour l'enseignement des langues.

Objectif spécifique 4 : Mettre en place un dispositif de prospection, de veille et de suivi du marché de l'emploi pour l'adéquation de la formation et de l'emploi et une amélioration de l'employabilité et de l'insertion

- **Action 1** :
 - Mettre en place une cellule de veille et de suivi des besoins dans les métiers de demain et mondiaux ;
 - Inciter et encourager les étudiants à effectuer des stages d'été en entreprise dès la première année ;
 - Renforcer les actions visant l'amélioration de l'employabilité des étudiants : formations par des professionnels : ANAPEC, EFE, CJD, ENACTUS, Partnership Center, etc... ;
 - Valoriser les compétences acquises hors cursus académique par l'institutionnalisation du supplément au diplôme qui atteste des compétences, des savoirs et des savoir-faire acquis au cours de la formation.
- **Action 2** :
 - Suivre l'insertion des lauréats par l'adaptation et le déploiement de l'application numérique de l'UH2C « Tatouage », destinés aux lauréats de l'université ;
 - Mettre en place et actualiser régulièrement les annuaires des lauréats au niveau des établissements ;
 - Généraliser la mise en place de l'observatoire de la vie étudiante pour la réalisation d'enquêtes et suivi des étudiants en difficultés scolaire et sociale ;

- Encourager la généralisation des associations des lauréats et anciens étudiants (Alumni).
- **Action 3** : Mettre en place une gestion de l'information portant sur les métiers de demain (les emplois émergents et les profils requis) et les opportunités de carrières et de mobilités ;
- **Action 4** : Mobilité étudiante : Cette action a pour objectif
 - Mettre en place des structures dédiées à la mobilité étudiante : suivi des dossiers administratifs et académiques des bénéficiaires, bourses de mobilité, accueil des étudiants internationaux, validation des cursus ;
 - Renforcer l'implication de l'université dans les programmes internationaux de mobilité académique ;
 - Contribuer à la réflexion et à l'élaboration, au niveau national, de la réglementation concernant l'internationalisation de l'Enseignement Supérieur et la co-diplomation.
- **Action 5** : Renforcer l'implication des acteurs socio-professionnels dans la vie de l'université (conception de filières, conférences et séminaires, accueil de stagiaires..) ;
- **Action 6** : Soutenir les formations et les structures d'incubation visant le développement de l'esprit entrepreneurial et l'accompagnement des étudiants et des lauréats porteurs de projets de création d'entreprises.

Objectif spécifique 5 : Consolider la dimension régionale tenant compte des besoins et des spécificités de la région

- **Action 1** : Développer les licences professionnelles, les masters et masters spécialisés répondant aux besoins de la région ;
- **Action 2** : Inciter à l'orientation des sujets des PFE des licences et masters vers des problématiques régionales ;
- **Action 3** : Renforcer les formations courtes (type DUT) dispensées au niveau des établissements spécialisés pour répondre aux besoins en technicien spécialisés du milieu socio-professionnel de la région ;
- **Action 4** : Faciliter l'accès des enseignants aux formations complémentaires à caractère professionnalisant et encourager le contact avec les entreprises pour une meilleure connaissance de leurs besoins.

Objectif spécifique 6 : Renforcement du partenariat Université/Monde Socio-économique

- **Action 1** : Impliquer les acteurs socio-économiques dans l'élaboration des filières professionnelles par l'encouragement de leur intervention pour une meilleure adéquation formation/emploi ;
- **Action 2** : Mettre en place des structures communes de coordination et de suivi des formations professionnelles ;
- **Action 3** : Tenir compte dans la feuille de route du référentiel métier en coordination avec la cellule de veille et de suivi des besoins dans les métiers de demain et mondiaux ;
- **Action 4** : Mettre en place une plateforme d'échange avec les acteurs socio-économiques pour la gestion transparente des stages et offres d'emploi ;
- **Action 5** : Créer une base de données de l'offre de formation pour renforcer la visibilité ;
- **Action 6** : Encourager l'implication des professionnels par une rémunération valorisante ;

- **Action 7** :Mettre en place un contrat-type pour l'intervention des compétences professionnelles intervenant dans la formation et l'encadrement ;
- **Action 8** : Œuvrer pour la mise en place de la formation par alternance (CNPN, Règlements Complémentaires de l'université).

Objectif spécifique 7 : Mise en place de filières d'excellence

- **Action 1** :Œuvrer pour la cohérence de l'offre globale de formation : coordination, regroupement, mutualisation...
- **Action 2** :Pérenniser l'appel à projet de filières d'excellence innovantes en harmonie avec la feuille de route de la formation de l'UH2C, en ciblant les formations à haut potentiel d'insertion
- **Action 3** :Développer les formations universitaires professionnelles dans le cadre de la coopération internationale dans des domaines d'intérêt commun : Méthodes informatiques appliquées à la gestion, Maintenance, Aéronautique, Sport ...
- **Action 4** :Encourager les passerelles, la transdisciplinarité et la pluridisciplinarité des formations et des cursus en s'appuyant sur le système de crédits.
- **Action 5** : **Encourager** l'ouverture des filières sur le milieu socio-professionnel dans le cadre de leur formation (alternance, visite, stage, enquête..)
- **Action 6** :Améliorer et institutionnaliser le dispositif d'évaluation et d'autoévaluation périodiques des filières pour assurer l'amélioration continue du rendement pédagogique, l'attractivité de la filière, et le taux d'insertion des diplômés ;
- **Action 7** :Renforcer la recherche en pédagogie universitaire et l'édition d'ouvrages et manuels d'enseignement (cours, recueils d'exercices, brochures, etc.) et ce à travers des appels à projets, financés à l'échelle de l'université.
- **Action 8** :Accroître la visibilité internationale des filières de formation et ce à travers l'accompagnement des équipes pédagogiques à dispenser ces cursus en anglais pour encourager la mobilité entrante.

Objectif spécifique 8 : Suivi et amélioration des rendements interne et externe des formations

- **Action 1** : Développer le tutorat et le statut de l'étudiant tuteur ;
- **Action 2** : Promouvoir l'émulation et l'excellence, octroyer des prix aux majorants, institutionnaliser la célébration des lauréats et montrer le potentiel de formation de l'UH2C ;
- **Action 3** :Généraliser tous les programmes de formation des enseignements d'entreprenariat ;
- **Action 4** : Multiplier les forums avec les entreprises et les campagnes de recrutement et développer la communication sur les résultats académiques et sur l'insertion des lauréats ;
- **Action 5** :Renforcer les cellules de stage pour les étudiants au niveau des établissements et offrir un espace sur les sites de l'université et des établissements, aux partenaires socio-professionnels, pour la diffusion des offres de stages et d'emplois.

FORMATION CONTINUE

Objectif spécifique 1 : Pour une meilleure gestion de la Formation Continue

- **Action 1** :Mettre en place le Centre Universitaire de Formation Continue (CUFC) avec ses structures de gouvernance et de gestion
- **Action 2** : Poursuivre la structuration de la formation continue par la :
 - révision du règlement intérieur de la formation continue de l’UH2C et des établissements ;
 - harmonisation des procédures de la gestion administrative, pédagogique et financière de la formation continue.
- **Action 3** :Assoir une application rigoureuse du règlement intérieur de la formation continue et de la réglementation en vigueur en matière de :
 - nature de l’offre : formation continue sanctionnée par un diplôme d’université ou formation continue à la carte sanctionnée par un certificat ou une attestation délivrée par l’établissement ;
 - coût de la formation ;
 - programme d’emploi des recettes ;
 - présentation du rapport annuel ;

Objectif spécifique 2 : Renforcement et diversification de l’offre de formation continue

- **Action 1** :Mettre en place des dispositifs internes à l’université pour la validation des acquis de l’expérience professionnelle prévus par la loi cadre 51-17 pour promouvoir la formation des salariés et améliorer le développement des compétences ;
- **Action 2** :Développer la formation continue en semi-présentiel, conjuguant l’enseignement en présentiel et l’enseignement à distance
- **Action 3** :Améliorer l’offre de formation continue pour la rendre visible et attractive, et assurer des campagnes de communication vers les entreprises et le public concerné (publication de brochures et de flyers, annonces sur les sites web, annonces publiées dans les journaux, participation aux forums et salons, etc.).
- **Action 4** :Encourager le développement de la Formation Continue dans tous les champs disciplinaires particulièrement les formations certifiantes ;
- **Action 5** : Assurer une meilleure articulation entre la formation initiale et la formation continue : Impact financier et équipements techniques, ouverture sur les entreprises, cursus innovants.

Objectif spécifique 3 : Améliorer la visibilité des diplômes d’université

- **Action 1** :Généraliser l’introduction, dans le système APOGEE des inscriptions pédagogiques et administratives des étudiants en formation continue préparant un diplôme d’université.
- **Action 2** :Engager la réflexion sur le temps aménagé et la formation continue et la formation tout au long de la vie
- **Action 3** : Valoriser les inscrits en formation continue : Carte d’étudiant, implication dans la vie de l’université, organisation de fête des lauréats, valorisation des projets des étudiants en FC

Objectif spécifique 4 : Évaluation des cursus de formation et émergence de filières d'excellence

- **Action 1** :Instaurer les procédures d'autoévaluation et d'évaluation des filière en FC : Rendement, impact, recommandations d'amélioration et de réajustements ;
- **Action 2** :S'inspirer des formations continue à fort potentiel d'attractivité et d'insertion pour les proposer en formation initiale
- **Action 3** :Encourager la formation par alternance dans les cursus de formations continues

FORMATION A DISTANCE

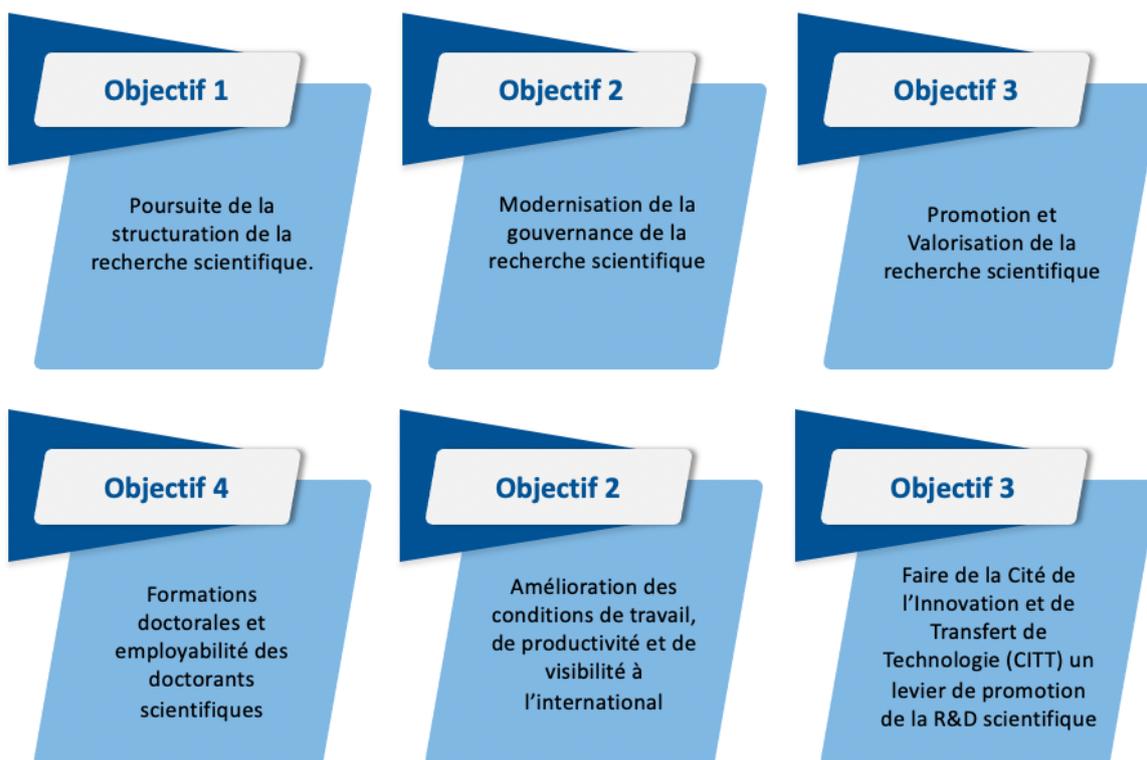
Objectif spécifique 1 : Développer la formation à distance

- **Action 1** : Encourager l'utilisation des nouvelles technologies de l'éducation dans l'enseignement et les nouvelles pratiques pédagogiques (pédagogie interactive, inversée, blended learning, formation par projets).
- **Action 2** : Encourager l'enseignement à distance (streaming) et le e-learning de modules entiers ou partiellement et développer la production de supports numériques (capsules, MOOCS, Cours et TP en lignes, forum, évaluations..) à travers des appels à projets
- **Action 3** : Inciter les enseignants à développer des jeux éducatifs (serious games) en s'appuyant sur le numérique. Ce type d'activités ludiques ont pour but d'aider à la compréhension en s'appuyant sur la facilité des jeunes à utiliser le numérique.
- **Action 4** : Créer un Centre Universitaire d'Innovation Pédagogique dont la vocation est de prendre en charge les formations des enseignants et l'identification des besoins en outils didactiques, en équipement, et aménagement des locaux etc..
- **Action 5** :Renforcer les structures de recherche et de réflexion sur l'éducation universitaire : pédagogie de l'adulte (Andragogie), pédagogies interactives, pédagogies systémiques, pédagogies par projet,
- **Action 6** :Encourager la formation continue en distanciel, sous forme de formations certifiantes et qualifiantes.
- **Action 7** :Optimiser et mutualiser les studios d'enregistrement et les salles conférences disponibles à l'université.
- **Action 8** :Réduire la grande pression exercée sur la plateforme e-learning unique de l'université par la mise en place de plateformes autonomes par pôle géographique de l'université.
- **Action 9** : Consolider le partenariat avec les universités de la région Casablanca Settat dans le domaine de la formation et la recherche et mutualiser les cours par Visioconférence et les savoir-faire.
- **Action 10** :Réglementer l'enseignement à distance par la mise en place d'une charte, d'un règlement intérieur, et de procédures de montage, de mise en œuvre et d'évaluation.
- **Action 11** :S'appuyer sur l'expérience acquise durant la COVID-19 et apporter les améliorations nécessaires
- **Action 12** :Établir des relais avec des centres de ressources dotés de visioconférences de nos partenaires nationaux et étrangers pour encourager l'enseignement à distance.
- **Action 13** :Renforcer les centres de simulation, notamment dans les facultés de médecine et de pharmacie et faculté de médecine dentaire et les écoles d'ingénieurs, et encourager les compléments travaux pratiques à distance dans les filières scientifiques par les Fablabs et E-labs et EXAO ;

- **Action 14** :Assurer un grand flux internet via le réseau MARWAN et assurer une continuité en cas de panne par des abonnements privés auprès des opérateurs nationaux.
- **Action 15** : Elargir la couverture du réseau Wi-Fi Univ-Casa sur tous les campus ;

Axe Stratégique II :
Une recherche scientifique innovante:
Visibilité et compétitivité de l'université
« Une recherche scientifique innovante
pour plus de visibilité et de compétitivité
de l'université »

Le plan d'action que nous proposons pour le développement de la recherche scientifique à l'UH2C s'articule autour des six objectifs suivants :



Objectif spécifique 1 : Poursuivre la structuration de la recherche scientifique

- **Action 1** : Organiser les assises de la recherche pour adopter une feuille de route qui permettra de promouvoir, renforcer et pérenniser les structures de recherche ;
- **Action 2** : Évaluer les centres thématiques de recherche pour relancer la version 2 par le biais d'appel à projet en encourageant les thèmes en relation avec les priorités nationales et régionales en matière de recherche ;
- **Action 3** : Mettre en place des pôles d'excellence dans le cadre des universités de la région Casablanca-Settat et de réseaux à l'échelle national et international ;
- **Action 4** : Faire l'inventaire des équipements lourds de l'UH2C et favoriser le regroupement et la mutualisation de tous les moyens pour une meilleure exploitation et pour plus de rentabilité ;
- **Action 5** : Évaluer les procédures d'accréditation des structures de recherche pour parvenir à un cahier de charge et des règlements intérieurs à la hauteur des ambitions de l'UH2C.

Objectif spécifique 2 : Modernisation de la gouvernance de la recherche scientifique

- **Action 1** : Renforcer le rôle des organes de gouvernance et de gestion de la recherche (Conseil des laboratoires, Conseil des Centre de recherche, Réseau des Vice-Doyen et Directeur-Adjoints c de Recherche, Pôle des Études Doctorales, Réseaux des Directeurs de Laboratoires) ;
- **Action 2** : S'appuyer sur l'expertise nationale et internationale dans les processus d'évaluation des structures de recherches et dans l'évaluation des projets de recherche ;
- **Action 3** : Assurer le déploiement de la structuration du pôle des études doctorales notamment le nouveau CNPN (projet en cours), la décision conjointe du 09 mars 2020 entre le Ministère de Tutelle et le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administrative ;

- **Action 4** : Garantir une célérité dans les virements des dotations et une amélioration de l'utilisation des budgets dédiés à la recherche (projets financés, Erasmus, actions bilatérales...);
- **Action 5** : Encourager la mise en place d'un Système de Management de la Qualité pour la recherche par la création d'une cellule d'audit et de contrôle qualité de la recherche ;
- **Action 6** : Mettre l'évaluation au centre du processus de la bonne gouvernance par :
 - l'organisation de journées d'évaluation et la diffusion des résultats de la recherche ;
 - la corrélation de l'accréditation des structures de recherche à la production scientifique ;
 - le reporting des bilans périodiques sur l'avancement des travaux de recherche par la publication annuelle des indicateurs de la recherche scientifique à l'UH2C ;
 - le développement de la plate-forme de la recherche Nibrass++ ;
 - les visites aux laboratoires pour rendre compte in situ des conditions de travail et de l'état de fonctionnement des équipements ;
 - Agir pour améliorer la sécurité et les conditions de travail des chercheurs ;
 - la corrélation entre le financement et les résultats de l'évaluation des structures de recherche ;
 - la valorisation de l'évaluation à mi-parcours.
- **Action 7** : Encourager la labélisation nationale et internationale des structures de recherche de l'UH2C.

Objectif spécifique 3 : Promotion et Valorisation de la recherche scientifique

- **Action 1** : Organiser la journée annuelle de la recherche de l'université en présence des partenaires stratégiques, pour communiquer le bilan et les perspectives de développement de l'UH2C dans ce domaine ;
- **Action 2** : Adopter un plan de communication ciblé pour la valorisation et la promotion de la recherche à l'UH2C sur le portail de l'université et des établissements : budgets, acquisition de matériel sophistiqué, prix, publications de valeur, réalisations technologiques, manifestations scientifiques ;
- **Action 3** : Encourager et soutenir les manifestations scientifiques de portée internationale ;
- **Action 4** : Renforcer la coopération et la collaboration avec la diaspora marocaine en s'appuyant sur le programme FINCOME et sur d'autres programmes de mobilité internationale ;
- **Action 5** : Promouvoir la recherche dans les axes stratégiques et prioritaires du Maroc pour contribuer à l'autonomie nationale dans la santé, l'énergie, l'alimentation et de son système d'information ;
- **Action 6** : Encourager le recrutement de personnel technique dédié à la recherche et adopter une stratégie d'entretien et de maintenance du matériel ;
- **Action 7** : Encourager l'implication et la synergie avec le milieu socio-professionnel et développer les contrats de recherche/développement et le financement de thèse par les entreprises privées ;
- **Action 8** : Encourager les mobilités entrantes et sortantes et Institutionnaliser la procédure d'octroi des compléments de soutien à la mobilité et à l'indemnisation des frais de missions des étudiants et enseignants et aussi permettre l'octroi des avances sur les frais ;

- **Action 9** :S'appuyer sur une structure dédiée pour encourager la participation aux appels à projets internationaux (Horizon Europe 2021 – 2027, Erasmus, Fullbright..) et aux actions bilatérales avec le Maroc ;
- **Action 10** :Encourager les séjours linguistiques pour développer les compétences en anglais ;
- **Action 11** :Sensibiliser le Conseil Régional sur le potentiel de l'UH2C pour encourager la recherche sur les problématiques et le développement de la région ;
- **Action 12** :Créer des opportunités de financement pour encourager les Sciences Humaines et Sociales ;
- **Action 13** : Créer des fonds dédiés à la promotion de la recherche qui seront alimentés par l'axe 3 et une partie (% à définir) des ressources propres et les apports externes :
 - Fond de soutien et de promotion de la recherche qui servira à financer la mobilité, les Appels à projets de l'UH2C et les manifestations scientifiques ;
 - Fond pour l'innovation.
- **Action 14** :Inventorier les entreprises de la région Casablanca-Settat en partenariat avec la CGEM et les fédérations professionnelles et faire un grand partage avec les chercheurs et établir une stratégie de communication avec elles pour créer le rapprochement avec les chercheurs ;
- **Action 15** : Encourager la mise en œuvre et la commercialisation de brevets, en collaboration avec l'OMPIC, les entreprises intéressées. La coordination se fera ultérieurement par la CITT de l'UH2C (cet objectif sera traité plus loin).
- **Action 16** :Organiser des formations sur la valorisation de la recherche en collaboration avec l'OMPIC ;
- **Action 17** :Organiser des concours d'innovation et consacrer des récompenses attractives. Encourager les étudiants à la participation aux concours nationaux et internationaux d'innovation ;
- **Action 18** :Adopter une stratégie efficace pour la promotion de la recherche à travers la CITT (bourses pour les doctorants, choix des sujets de thèses appliqués, implication des entreprises.)
- **Action 19** :Institutionnaliser les prix de l'excellence de la meilleure thèse, de la meilleure publication, du meilleur chercheur et du meilleur laboratoire ;
- **Action 20** :Orienter les primes de publication pour améliorer la qualité de la production scientifique et encourager l'excellence ;

Objectif spécifique 4 : Formations doctorales et employabilité des doctorants

- **Action 1** :Poursuivre et renforcer la transparence dans les processus de sélection et d'inscription en doctorat à travers une plateforme numérique dédiée pour garantir l'équité et favoriser le mérite ;
- **Action 2** :Organiser des conférences et des ateliers sur l'entreprenariat : création, organisation, gestion les entreprisesainsi que la programmation de stages et de visites en entreprise ;
- **Action 3** :Renforcer des formations transversales dans le cadre du pôle des études doctorales : langues et TIC ;
- **Action 4** :Veiller au respect de la charte du doctorant qui définit les responsabilités et les engagements du PED, du directeur de thèse et du doctorant ;
- **Action 5** :Renforcer et pérenniser l'organisation des « doctoriales » et des journées doctorales et encourager les formations pour une bonne gestion de la thèse ;
- **Action 6** :Impliquer le collège doctoral et les conseils des CED dans le règlement des litiges entre doctorants et directeurs de thèse en s'appuyant sur la charte des thèses ;

- **Action 7** : Impliquer les doctorants dans les projets de l'université comme le tutorat, l'enseignement et les activités para-universitaires ;
- **Action 8** : Adopter un manuel de procédure des soutenances ;
- **Action 9** : Renforcer l'intégration des doctorants dans l'environnement scientifique international en encourageant les thèses en cotutelle, les stages à l'étranger et la participation aux manifestations scientifiques internationales ;
- **Action 10** : Soutenir le dépôt de brevets d'invention et mettre en place des mesures incitatives pour leur valorisation ;
- **Action 11** : Soutenir l'organisation et la participation aux manifestations scientifiques de dimensions nationale ou internationale.

Objectif spécifique 5 : Amélioration de l'environnement de travail, de productivité et de visibilité à l'international

- **Action 1** : Améliorer les conditions de travail des chercheurs et œuvrer pour résorber le déficit en bureaux pour les enseignants chercheurs ;
- **Action 2** : Veiller à rendre l'assurance fiable, opérationnelle et utile pour les étudiants et le personnel de l'université ;
- **Action 3** : Adopter un plan de sécurité à l'échelle de l'université en mettant en place des actions de sensibilisation et de formation aux risques dans les laboratoires (chimiques, électriques, biologiques) et encourager l'entretien des locaux de recherche ;
- **Action 4** : Encourager la création de revues scientifiques dans la perspective de les indexer à des bases de données internationales ;
- **Action 5** : Adopter une stratégie de mutualisation des moyens et des équipements qui s'appuie sur la création d'une plateforme universitaire d'analyse et de caractérisation pour arriver à terme à créer une « unité régionale d'appui technique à la recherche scientifique », UATRS régionale.
- **Action 6** : Renforcer le système documentaire de l'UH2C ;
- **Action 7** : Favoriser l'acquisition de ressources bibliographiques dans les domaines des sciences humaines, juridiques économiques et sociales ;
- **Action 8** : Encourager et valoriser la production scientifique des enseignants-chercheurs en sciences juridiques et économiques et en sciences humaines et sociales ;
- **Action 9** : Optimiser les recrutements pour attirer les meilleures compétences et renforcer le potentiel humain de l'UH2C tenant compte des besoins clairement établis ;
- **Action 10** : Proposer des Doctorats honorifiques à des personnalités distinguées qui seront les nouveaux ambassadeurs de l'UH2C ;
- **Action 11** : Mettre en place une structure administrative en charge de la visibilité nationale et internationale et de l'amélioration de l'image de l'UH2C ;
- **Action 12** : Améliorer la charte graphique de l'UH2C et faire l'écho de ses valeurs et harmoniser le site web de l'université et de ses établissements ;
- **Action 13** : Sensibiliser sur l'uniformisation de l'affiliation des chercheurs de l'UH2C et de la signature de leur production scientifique ;
- **Action 14** : Encourager les chercheurs en lettres et sciences humaines à publier (prix, financement de thématiques littéraires, participation aux appels nationaux et internationaux, séminaires de formation sur les processus de publication, etc...) ;
- **Action 15** : Identifier les forces de l'université en matière de recherche et soutenir les bons chercheurs pour améliorer la qualité de leurs publications.

Objectif spécifique 6 : Faire de la Cité de l'Innovation et de Transfert de Technologie (CITT) un levier de promotion de la R&D

- **Action 1** : Être en phase avec la Stratégie "Maroc Innovation" et appeler le Centre d'Innovation et de Transfert de Technologie, Cité d'Innovation et de Transfert de Technologie en gardant le même acronyme : CITT ;
- **Action 2** : Adopter un plan d'actions qui permettra à la CITT de jouer son rôle dans la promotion de la R&D, la valorisation des résultats de la recherche et le transfert de technologie et l'entrepreneuriat ;
- **Action 3** : Adopter le dispositif de gouvernance de la CITT (Directeur, Conseil d'Administration, Conseil Scientifique) ;
- **Action 4** : Définir les axes de recherche prioritaires à développer au sein de la CITT par le Conseil Scientifique et approuvés par le Conseil d'Administration ;
- **Action 5** : Mettre en place un fond de soutien à la CITT-UH2C (Contribution de l'université par x % des recettes propres + participation des partenaires socio-professionnels + contrats de recherche) ;
- **Action 6** : Mettre en place une stratégie pour attirer les bons chercheurs et les bons doctorants (conditions de travail, soutien financier, bourses) ;
- **Action 7** : Lancer des appels à projets orientés vers l'innovation et le transfert de technologie ;
- **Action 8** : Développer une stratégie pour l'équipement de la CITT : Plateaux pour la R&D, prototypage, analyse et caractérisation, etc...) ;
- **Action 9** : Développer la prestation de service interne et externe à l'université ;
- **Action 10** : Mettre en place un RI et un SMQ orienté sur le Contrôle Qualité et l'évaluation.

Axe Stratégique III :
Gouvernance Universitaire :
Responsabilité et Mobilisation pour
accompagner le développement
de l'Université

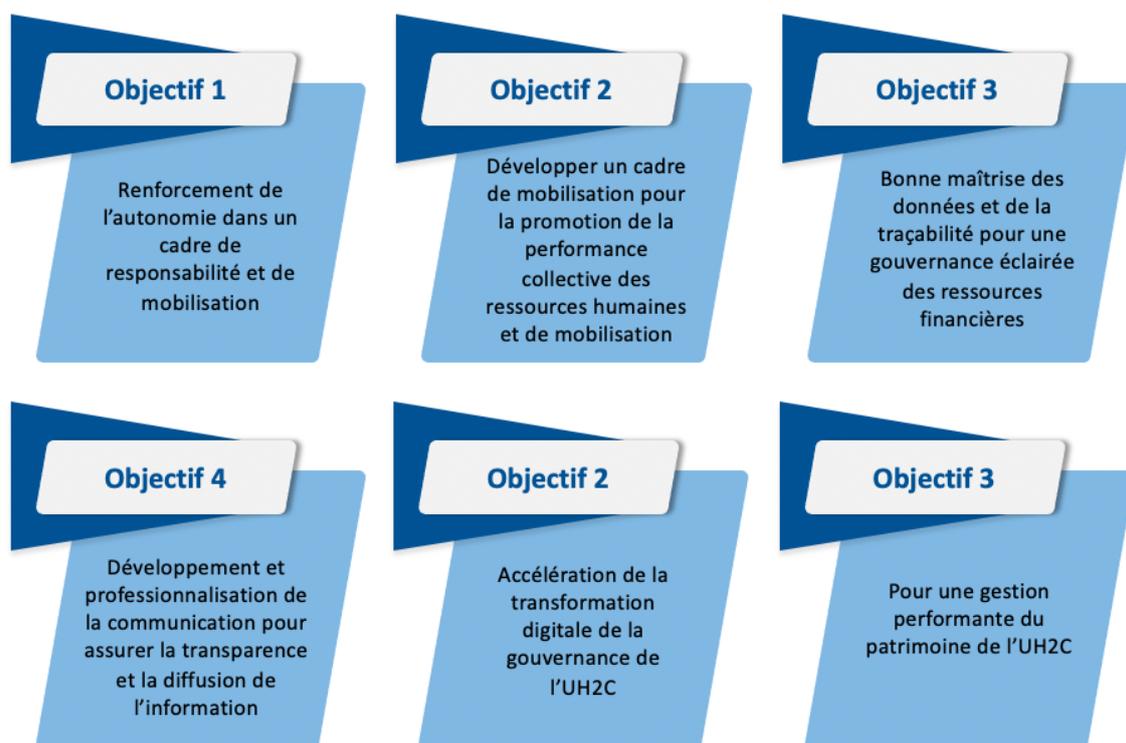
« Une gouvernance alliant
l'autonomie, la responsabilité, la
reddition des comptes aux pratiques
de bonne gouvernance »

La performance globale de l'université est nécessairement multidimensionnelle puisqu'elle met en jeu le développement de ses ressources humaines, la qualité de sa gouvernance, la pertinence de son financement et de son offre de formation ainsi que l'efficacité de ses modèles pédagogiques.

Dans l'objectif d'une meilleure efficacité dans la gestion des universités, du renforcement de la transparence et de la reddition des comptes, l'organigramme des universités et des établissements universitaires a été adopté par la décision conjointe du 9 mars 2020 entre le Ministère de Tutelle et le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administrative. Par cette décision, l'UH2C dispose aujourd'hui d'un organigramme de la présidence de l'université et des organigrammes des établissements universitaires.

Dans le projet de développement de l'UH2C pour la période 2022-2026, La gouvernance de l'UH2C est un axe fondamental pour piloter dans un cadre d'autonomie, de responsabilité de reddition des comptes en respect aux Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance Marocain et sur la base de la loi cadre 51-17 qui supporte la vision stratégique du secteur de l'enseignement supérieur.

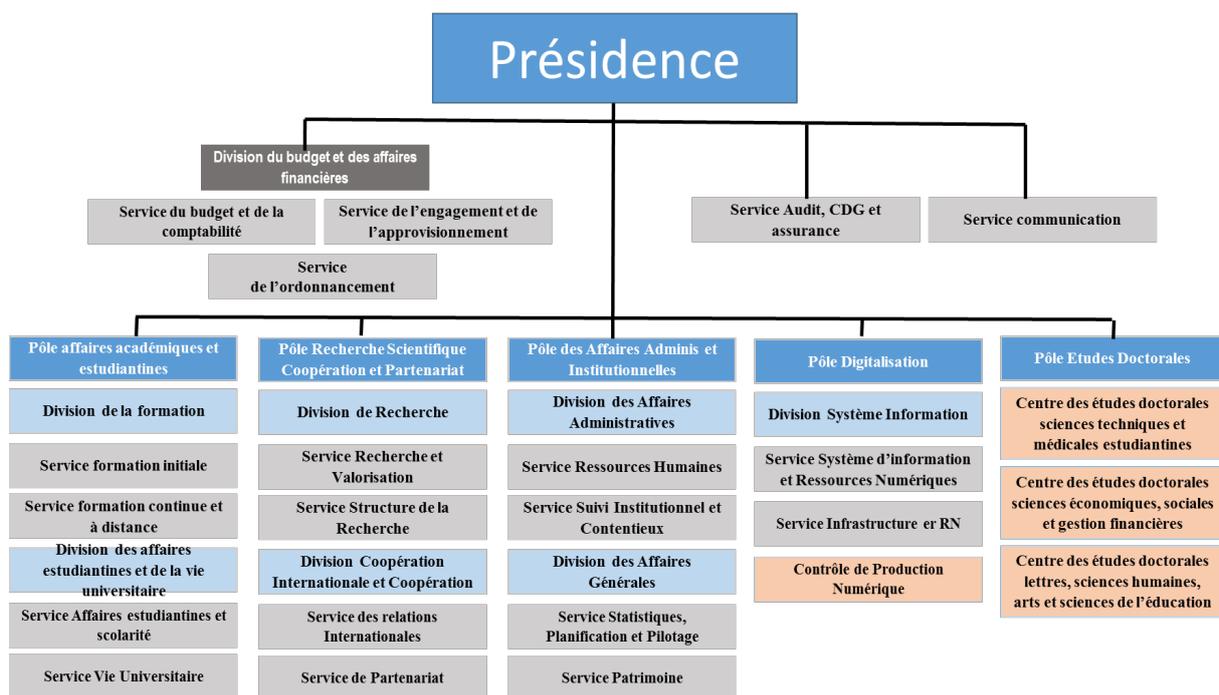
Cet axe repose sur six objectifs spécifiques :



Objectif spécifique1 : Renforcement de l'autonomie dans un cadre de responsabilité et de mobilisation

- **Action 1** : Mettre en place un système de management cohérent et harmonieux en clarifiant le rôle des structures de gouvernance et de gestion de tous les aspects de la vie de l'université (formation, recherche, coopération, vie étudiante, etc...) et responsabiliser toutes les instances de pilotage ;
- **Action 2** : Mettre en place des outils de pilotage et de performance (tableaux de bord et indicateurs clés de performance et de suivi) : accompagnement, suivi, reporting régulier et diffusion des rapports d'évaluation des actions du projet de développement de l'université ;

- **Action 3** : Mettre en place un comité consultatif d'orientation stratégique : composé de personnalités reconnues et confirmées des mondes académique, économique et social ayant un lien avec l'UH2C ;
- **Action 4** : Instaurer un système de management de la qualité basé sur l'évaluation et la maîtrise des risques ;
- **Action 5** : Actualiser et améliorer les règlements intérieurs et chartes de l'université et ses établissements ;
- **Action 6** : Renforcer les capacités de suivi et mise en œuvre des projets objets de contractualisation et de conventions ;
- **Action 7** : Renforcer les capacités managériales des responsables universitaires par l'organisation des séminaires et des formations particulièrement en début de mandat.



Objectif spécifique 2 : Développer un cadre de mobilisation pour la promotion de la performance collective des ressources humaines

- **Action 1** : Mettre en place une stratégie anticipatrice de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences du personnel de l'université :
 - Établir une stratégie de recrutement tenant compte des évolutions prévisionnelles et des besoins en formation ;
 - Optimiser les recrutements au niveau des établissements (définition des besoins, suivi) ;
 - Répertoire les problèmes des RH par catégorie et cibler les ajustements ;
- **Action 2** : Mobiliser les ressources humaines de l'Université en assurant leur montée en compétences et leur qualification pour un meilleur rendement interne ;
- **Action 3** : Établir un répertoire des compétences de l'UH2C et veiller à son actualisation régulière ;
- **Action 4** :
 - Mettre en place un plan de formation des personnels administratif et technique basé sur la sensibilisation, l'identification des besoins et la planification

des formations (TIC, outils de gestion, environnement professionnel, hygiène et sécurité, et préparation aux concours d'avancement...)

- Communiquer sur le plan annuel de formation adopté ;
- Adopter une charte de la formation continue du personnel (règles, critères) ;
- Établir des gratuités ou des prix préférentiels pour le personnel de l'université dans les formations continues de l'université ;
- Encourager la mobilité des enseignants et des techniciens dans le cadre du complément de la formation, de la reconversion ou la qualification (projets Erasmus+) ;
- **Action 5** : Développer la formation des enseignants chercheurs pour l'utilisation des TICE et favoriser le développement des recherches sur la pédagogie universitaire et l'innovation. Instaurer l'évaluation basée sur des rapports d'activités annuels (performances par rapport aux objectifs) pour les chefs de services et les chefs de divisions. Les services doivent disposer d'une feuille de route, définissant leurs objectifs annuels et sur les 4 années du mandat ;
- **Action 6** : Rationnaliser le système d'indemnisation du personnel administratif et technique en utilisant une grille de mérite et œuvrer avec le Ministère pour l'introduction des lignes budgétaires appropriées ;
- **Action 7** : Créer et faire adopter par le Conseil de l'Université le statut de Professeur associé pour récompenser la collaboration positive, de bons scientifiques chercheurs marocains du monde ;
- **Action 8** : Valoriser les vacataires en créant le statut de Professeur Vacataire ;

Objectif spécifique 3 : Bonne maîtrise des données et de la traçabilité pour une gouvernance éclairée des ressources financières

- **Action 1** : Instaurer une stratégie de programmation et d'exécution efficiente et transparente des fonds de l'université par l'optimisation et la rationalisation des ressources financières et l'accélération du rythme d'exécution du budget ;
- **Action 2** : Organiser les formations, les stages et les ateliers pratiques au profit de tout le personnel des services financiers pour permettre à l'Université une migration rapide et souple à la comptabilité générale prévue dans la loi n° 69.00 ;
- **Action 3** : Instaurer un suivi régulier d'exécution des conventions de recherche assorti de deux types d'indicateurs : Indicateurs budgétaires (engagements, émissions) et Indicateurs de gestion (activités, résultats) ;
- **Action 4** : Mettre en place un manuel de procédure pour l'harmonisation et la traçabilité des processus inhérents à la gestion financière ;
- **Action 5** : Opérationnaliser le système informatique de gestion financière incluant une comptabilité budgétaire et analytique et œuvrer pour l'adoption d'une comptabilité générale à l'université ;
- **Action 6** : Diversifier les ressources financières de l'université par le développement d'une offre de prestations (R&D, expertise, consulting, ...), une offre de formation continue à la carte, l'exploitation de brevets et des licences, et la participation dans des sociétés, et la création de sociétés filiales.) ;
- **Action 7** : Évaluer les performances des services financiers sur la base des indicateurs tels que le taux d'engagement et le taux de paiement et réalisation d'enquêtes de satisfaction des usagers de ces services ;
- **Action 8** : Instaurer des systèmes d'audit interne et de contrôle de gestion ;
- **Action 9** : Procéder à la révision du Règlement des Marchés de L'UH2C (au préalable recenser tous les handicaps qui entravent une bonne exécution des engagements) ;

- **Action 10** : Faire une évaluation de l'application MOKTASSID avec tous les utilisateurs et actualiser le cahier des charges pour son amélioration. Poursuivre son déploiement à tous les établissements de L'UH2C ;
- **Action 11** : Inculquer la culture de contractualisation (Loi cadre 51-17) : les établissements doivent avoir des projets sur 4 années aussi bien pour le budget d'investissement que pour le budget de fonctionnement. Des ajustements peuvent être apportés chaque fin d'année pour l'année suivante. La présidence signera des contrats avec eux pour l'exécution de ces projets ;
- **Action 12** : Préparer le budget provisoire en novembre et le déposer pour visa en janvier pour permettre aux établissements de faire leurs engagements à temps ;
- **Action 13** : Assurer des formations relatives au budget au profit des membres du conseil de gestion et des commissions de suivi du budget des établissements.

Objectif spécifique 4 : Développement et professionnalisation de la communication pour assurer la transparence et la diffusion de l'information

- **Action 1** : Diffuser des informations significatives concernant la vie universitaire ;
- **Action 2** : Rendre dynamique le Site Web, l'ENT (espace numérique de travail), la newsletter mensuelle de l'UH2C et la UH2C Tv ;
- **Action 3** : Fiabiliser l'information financière par une comptabilité fiable et un contrôle régulier du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'université ;
- **Action 4** : Renforcer la communication Interne par :
 - l'élaboration d'une feuille de route du service communication orientée vers la promotion de l'image de l'UH2C, l'information et l'ouverture sur l'environnement ;
 - le renforcement du service de communication par le recrutement de profils professionnels complémentaires (agent de communication, journaliste, photographe) ;
 - le maintien d'un bulletin d'informations (newsletter) qui servira pour diffuser les informations en temps utile et aussi pour faire la trace de la vie de l'université ;
 - l'encouragement du dispositif de l'affichage numérique au sein des établissements ;
 - Le développement et l'harmonisation de la signalisation dans les établissements en respectant la charte graphique de l'UH2C ;
- **Action 5** : Renforcer la communication externe par :
 - l'encouragement de la communication autour des activités et des réalisations dans les médias nationaux (TV, médias numériques et journaux, créer une chaîne, YouTube UH2C , LinkedIn, Facebook, Tweeter et nommer officiellement les administrateurs des pages) ;
 - le développement des relations privilégiées avec la presse locale et nationale (conférences de presse, invitations de journalistes...) ;
 - l'harmonisation des sites de l'université et des établissements pour une meilleure visibilité ;
 - La constitution d'une cellule internet (représentants de chaque établissement) qui sera chargée du suivi du site de l'université (pertinence des informations, promotion des actions de l'université, mise à jour du site, etc...).

Objectif spécifique 5 : Accélération de la transformation digitale de la gouvernance de l'UH2C

- **Action 1** : Renforcer la transformation digitale par une généralisation de l'intégration du Système d'Information au niveau de tous les établissements et son adaptation ;
- **Action 2** : Renforcer la plateforme numérique de gestion intégrée i-UH2C des ressources humaines et financières, formation, recherche, innovation et vie du campus sur une interface unifiée ;
- **Action 3** : Développer une chaîne de valeur et mener une réingénierie des unités administratives et académiques en automatisant et informatisant les processus ;
- **Action 4** : Mettre en place un audit de performance des réseaux locaux des 18 établissements de l'université ;
- **Action 5** : Développer une stratégie de sécurité basée sur la gestion des risques, les menaces et les défis de la sécurité du système d'information ;
- **Action 6** : Opérer les intégrations numériques en veillant à ce que le personnel administratif et technique reçoivent les formations nécessaires pour pouvoir travailler dans les nouveaux environnements techniques ;
- **Action 7** : Privilégier la simplification administrative et l'application de la conception centrée sur l'utilisateur, dans l'amélioration des processus et la réingénierie du système pour réduire les efforts redondants et améliorer les rendements interne et externe ;
- **Action 8** : Renforcer les équipements et la sécurité des data centers de l'université.

Objectif Spécifique 6 : Pour une gestion performante du patrimoine de l'UH2C

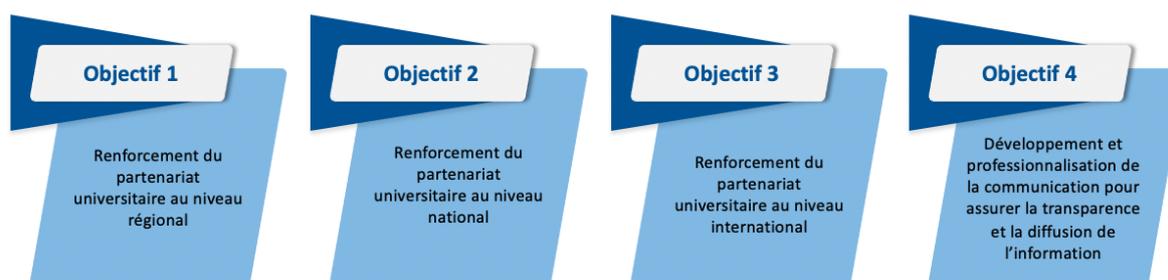
- **Action 1** : Accélérer l'exécution et la réalisation des projets structurants des établissements engagés ou validés par le Conseil de l'Université ;
- **Action 2** : Œuvrer pour le lancement des projets structurants de l'extension de l'université :
 - Campus Ben Slimane
 - Campus Zenata
 - Extension de l'ENSAM, l'ENCG et la FST
- **Action 3** : Renforcer le service patrimoine de la présidence par le recrutement de compétences complémentaires techniques et en ingénierie ;
- **Action 4** : Adopter un système d'information pour informatiser la fonction « gestion de patrimoine » à l'échelle de l'université ;
- **Action 5** : Recenser les biens immobiliers de l'université et œuvrer pour le respect de la loi dans l'occupation des bâtiments de l'université ;
- **Action 6** : Œuvrer pour une gestion rationnelle dans l'orientation des investissements ;
- **Action 7** : Établir un schéma directeur de l'entretien en procédant à des expertises sur l'état des bâtiments, des réseaux et de tous les espaces utilisés par l'ensemble des composantes de l'université en établissant une carte de priorités ;
- **Action 8** : Développer la maîtrise des coûts de fonctionnement en procédant à l'analyse des factures de consommation pour introduire des éléments de correction dans les dépenses ;

Axe Stratégique IV :
Renforcement de la Coopération, Ou-
verture et Partenariats,
« Pour une université attractive et visible
à l'international qui favorise l'échange
des connaissances et l'apprentissage
mutuel »

L'UH2C est une université ouverte sur son environnement socio-économique régional et national, ce qui l'habilite fortement à jouer son rôle dans le dynamisme de la région et du pays. Elle est également tournée vers l'étranger afin de donner à la dimension internationale une importance capitale.

Notre stratégie sera basée sur une consolidation des acquis de l'université en matière de partenariat et coopération. Un travail considérable a été réalisé pour nouer des relations et réaliser des actions avec divers partenaires. Nous procéderons à l'actualisation et à l'évaluation des conventions en cours tout en renforçant les relations de coopération existantes et en tissant des nouveaux liens au niveau régional, national et international.

Le plan d'action de cet axe est décliné en quatre objectifs spécifiques :



Objectif spécifique 1 : Renforcement du partenariat universitaire au niveau régional

- **Action 1** : Engager l'UH2C au niveau des projets structurants de la région de Casablanca-Settat (PDR) et renforcer les liens avec les acteurs territoriaux et socio-économiques (Conseil de la Région, Conseils Préfectoraux et Communaux, CGEM, Fédérations Professionnelles, Délégations et Chambres Professionnelles...);
- **Action 2** : Inventorier et cibler les opérateurs stratégiques de la région et les fidéliser en les impliquant dans les activités de l'université (recherche, formation, séminaire, conférences, activités sportives et culturelles, cérémonies de l'UH2C);
- **Action 3** : Maintenir une communication ciblée avec les partenaires socio-professionnels et organiser des évaluations conjointes sur les actions communes et relancer les conventions en difficulté;
- **Action 4** : Mettre en œuvre et dynamiser l'«observatoire de prospection des métiers» pour avoir plus de visibilité sur les besoins du monde de l'emploi (qualification et diplomation), et anticiper sur les besoins en formations;
- **Action 5** : Engager l'UH2C dans l'émergence et la création de pôles de compétitivité régionaux en collaboration avec les partenaires;
- **Action 6** : Institutionnaliser la gestion des stages et l'offre d'emploi à travers une plate-forme de l'UH2C;
- **Action 7** : Associer les professionnels dans le montage, l'animation et l'encadrement des filières professionnelles;
- **Action 8** : Saisir les opportunités offertes par les formations continues pour s'ouvrir davantage sur le milieu socio-professionnel;
- **Action 9** : Œuvrer pour le lancement d'appel à projet conjoint avec la région ou le monde socio-professionnel sur les thèmes prioritaires de la région;
- **Action 10** : Impliquer les préfectures et les associations des zones industrielles dans la dynamisation de l'interface université/entreprise;

- **Action 11** : Multiplier et développer les partenariats dans les domaines para-universitaire et social (Fédérations culturelles et sportives, associations...) pour offrir plus d'opportunités aux étudiants de l'UH2C;
- **Action 12** : Dynamiser, opérationnaliser et consolider les différentes conventions signées avec le monde socio-économique régional ;
- **Action 13** : Renforcer le partenariat avec les centres culturels de la région pour une collaboration fructueuse en matière d'enseignement des langues et de montage des centres de formation et de recherche en langues ;
- **Action 14** : Renforcer le partenariat avec le secteur de l'Éducation Nationale en collaboration avec l'Académie Régionale de l'Éducation et la Formation (AREF), le Centre Régional des Métiers de l'Éducation et la Formation (CRMEF) et les directions provinciales du Ministère de l'éducation nationale.

Objectif spécifique 2 : Renforcement du partenariat universitaire au niveau national

- **Action 1** : Encourager l'implication de l'UH2C dans les réseaux universitaires nationaux avec les établissements publics et privés et initier des projets conjoints. Ceci facilitera le montage des projets avec les universités et les institutions de recherche maghrébines et européennes dans l'objectif de répondre aux appels d'offre tels que ERASMUS-PLUS, H2020, PHC Maghreb, etc. (Formation, Recherche);
- **Action 2** : S'ouvrir sur les organismes de la formation professionnelle (l'OFPPT et l'ANAPEC) pour l'amélioration de l'employabilité et de l'insertion;
- **Action 3** : Renforcer le partenariat avec les organismes et instituts nationaux de recherche et de formation ne relevant pas des universités ;
- **Action 4** : S'ouvrir sur des entreprises nationales semi-publiques ou privées sur les thèmes de priorités nationales (eau, mines, énergie, etc....) ;
- **Action 5** : Encourager la mobilité nationale interuniversitaire (séjours scientifiques dans des laboratoires marocains, stages, passerelles, etc...);

Objectif spécifique 3 : Renforcement du partenariat universitaire au niveau international

- **Action 1** : Assurer le suivi des programmes de coopération conclus avec l'UH2C et œuvrer pour une meilleure rentabilité des conventions ;
- **Action 2** : Développer la coordination entre la division de la coopération internationale et du partenariat (Ministère de Tutelle) et la cellule de veille scientifique et technologique pour repérer les opportunités de collaboration ;
- **Action 3** : Encourager le partenariat académique et scientifique : double diplomation, coproduction de contenus numériques, co-encadrement et cotutelles de thèses de doctorat, collaboration scientifique, manifestations scientifiques, etc...
- **Action 4** : Renforcer la coopération Sud-Sud et le soutien de la mobilité des chercheurs vers les universités africaines et impliquer les étudiants et lauréats internationaux africains pour le développement de relations de partenariat avec leurs pays d'origine ;
- **Action 5** : Développer la mobilité des étudiants, enseignants chercheurs et personnel administratif et technique de l'université (mobilité sortante) et développer la mobilité entrante ;
- **Action 6** : Renforcer la présence de l'UH2C dans les associations et consortiums internationaux ;

- **Action 7** : Inciter à la création de cellules de relations internationales dans chaque établissement et développer la professionnalisation de ces structures (formations, séjours linguistiques, moyens matériels et humains) ;
- **Action 8** : Internationaliser les événements culturels, artistiques et sportifs organisés par l'UH2C en invitant des universités étrangères à y participer;
- **Action 9** : Encourager les étudiants à participer aux manifestations culturelles internationales (Festivals universitaires culturels et artistiques, compétitions sportives, etc...) en leur assurant une prise en charge (déplacement et séjour) ;
- **Action 10** : Encourager les clubs à participer aux concours internationaux.

Objectif spécifique 4 : Renforcement du partenariat universitaire avec les Marocains du monde

- **Action 1** : Réaliser un répertoire des compétences marocaines à l'étranger;
- **Action 2** : Développer les relations avec la diaspora marocaine en s'appuyant sur des programmes de financement (FINCOM, Fullbright, Erasmus, etc...) ou sur des ressources de l'université pour : les séjours scientifiques, conférences, animation d'ateliers, congrès..) ;
- **Action 3** : Organiser des journées annuelles avec les chercheurs marocains résidant à l'étranger dans le cadre du programme FINCOM ;
- **Action 4** : Développer le lobbying des universitaires marocains à l'étranger pour renforcer la position de l'UH2C (implication dans les projets et dans les réseaux, accueil des étudiants et des chercheurs, financement, etc...);
- **Action 5** : Impliquer la diaspora marocaine dans les processus d'évaluation des structures et projets de recherche et dans les évaluations institutionnelles ;
- **Action 6** : Impliquer les responsables universitaires marocains à l'étranger (Présidents, Doyens, Directeurs de structures de recherche...) dans la conception et l'élaboration des priorités de l'UH2C en termes de formation et de recherche ;

Axe Stratégique V :
Vie universitaire et inclusion,
« Un cadre de vie universitaire accueillant, épanouissant et inclusif pour une expérience unique »

L'université est un espace citoyen. Elle doit participer activement à la vie de la région et du territoire et les campus doivent être aujourd'hui reconnus comme des lieux ouverts et des lieux de vie. Dans ce projet nous désirons souligner la nécessité de reconnaître le rôle de l'université dans le développement local, que cela soit d'un point de vue économique, environnemental ou social.

La socialisation est un enjeu majeur du parcours étudiant et cela va de pair avec la lutte contre l'isolement. La question de la socialisation se manifeste comme un facteur transversal de bien-être. Particulièrement pour le statut étudiant.

Dans le projet de développement de l'UH2C pour la période 2022-2026, La vie universitaire et l'inclusion sont soutenues par les projets de la loi cadre 51-17 (Projet 10 : Développement de la Vie Universitaire et Projet 11 : Développement du Sport Universitaire) qui supporte la vision stratégique de l'éducation de notre nation.

Cet axe repose sur quatre objectifs spécifiques :



Objectif spécifique 1 : Une université socialement responsable ancrée dans son territoire et ouverte au monde

- **Action 1** : Œuvrer pour rendre l'UH2C acteur actif de la Responsabilité Sociale de l'Université (RSU) qui intègre dans ses priorités des actions pour :
 - l'égalité des sexes;
 - la lutte contre les discriminations;
 - la promotion des personnes en situation d'handicap ;
 - la protection de l'environnement et la transition énergétique.
- **Action 2** : Mettre en place une structure « RSU et Innovation Sociale » qui œuvre pour labéliser l'UH2C du label Développement Durable et Responsabilité Universitaire Sociétale (DDRS) ;
- **Action 3** : Œuvrer pour créer, avec les universités de la région Casablanca Settat, un observatoire de Développement Durable et Responsabilité Universitaire Sociétale ;
- **Action 4** : Maintenir des relations privilégiées avec les responsables territoriaux pour favoriser l'ancrage de l'université dans son territoire ;
- **Action 5** : Œuvrer pour mettre au profit de la société, les innovations culturelles, techniques et technologiques (ville intelligente, valorisation du patrimoine, gestion de l'environnement, etc...) dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens ;
- **Action 6** : Inscire la RSU dans la mission « Gouvernance », en impliquant les enseignants, le personnel administratif et technique et les étudiants dans l'adoption de bonnes pratiques de gestion et de consommation : utilisation de l'eau et de l'électricité, tri des déchets, etc... ;
- **Action 7** : Rentabiliser et valoriser le projet de déploiement des parcs photovoltaïques et de pompage solaire dans les établissements :
 - Renégociation des contrats avec la LYDEC;

- Réalisation d'études et de PFE relatifs à ce projet, par les étudiants des filières ingénieurs et Masters ;
- Faire des évaluations de l'impact du projet et communiquer sur les résultats.
- **Action 8** : Encourager les clubs d'étudiants à réaliser des projets sur la protection de l'environnement ;
- **Action 9** : Mettre en place et soutenir des projets de recherche qui réduisent l'impact sur l'environnement : pollution, gestion de l'eau, réduction des gaz à effet de serre, soutenir la biodiversité ;
- **Action 10** : Opérationnaliser la charte de promotion du genre à l'UH2C.

Objectif spécifique 2 : Socialisation des étudiants à l'ère du web 3.0 favorisant l'intégration et la communication

- **Action 1** : Mettre en place une stratégie d'accueil, d'information et d'accompagnement et Institutionnaliser les campagnes de communication en faveur des nouveaux inscrits afin de les aider à se familiariser avec leur nouvel environnement d'apprentissage (journées portes ouvertes, journées d'accueil, journées d'intégration, recrutement dans les clubs universitaires, tutorat, orientation) ;
- **Action 2** : Œuvrer à la création des Centres d'Information et d'Orientation au niveau de tous les établissements ;
- **Action 3** : Développer les réseaux sociaux de l'université (site web, page facebook, twitter, youTube, écrans d'affichage, visuels) et assurer l'actualisation régulière de l'information ;
- **Action 4** : Développer et encourager les activités associatives et les clubs d'étudiants ;
- **Action 5** : Encourager les cours de méthodologie de travail en faveur des nouveaux inscrits ;
- **Action 6** : Institutionnaliser le « Tutorat » en présentiel ou en ligne en impliquant les étudiants séniors ;
- **Action 7** : Encourager la mise place des passerelles entre filières et établissement et développer une orientation active ;
- **Action 8** : Œuvrer pour l'amélioration des conditions de la vie sociale des étudiants (transport, hébergement, restauration, réception de la bourse) ;

Objectif spécifique 3 : Des campus vivants et intelligents pour améliorer la qualité de vie et développer l'épanouissement des étudiants

- **Action 1** : Améliorer la qualité de vie dans l'espace universitaire en mettant en place un plan de réhabilitation et d'entretien des bâtiments et des espaces universitaires ;
- **Action 2** : Développer l'offre d'activités sportives et réhabiliter le Complexe Sportif Universitaire (CSU) ;
- **Action 3** : Développer l'offre d'activités artistiques et culturelles et soutenir les festivals de l'UH2C ;
- **Action 4** : Identifier les services existants pour les regrouper dans une application de géolocalisation et fusionner tous les services des étudiants dans une carte multiservices ;
- **Action 5** : Répertorier toutes les activités culturelles développées par les établissements en mettant en place un agenda de l'université et définir les activités à caractère local, régional, national ou international ;
- **Action 6** : Évaluer le succès et l'impact des manifestations internationales financées par l'UH2C (FITUC, FIAV) et œuvrer à l'implication d'autres établissements à ces événements ;

- **Action 7** : Inciter les établissements à devenir porteur d'un projet culturel à portée nationale ou internationale et encourager la participation féminine ;
- **Action 8** : S'ouvrir sur les services culturels étrangers rattachés aux ambassades étrangères au Maroc et développer des projets culturels et artistiques conjointement (exposition, cinéclub, pièce de théâtres, etc...) ;
- **Action 9** : Valoriser les activités culturelles et leurs organisations (reconnaissance, programmation, encouragement) en les intégrant dans le supplément au diplôme, prévu par la réforme ;
- **Action 10** : Encourager la mobilité des étudiants dans le cadre des activités culturelles à l'échelle nationale et internationale ;
- **Action 11** : Faire la promotion et la médiatisation des réalisations culturelles et artistiques (expositions, soirées artistiques, pièces de théâtre, etc...) ;
- **Action 12** : Développer la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures sportives et œuvrer à l'affectation du personnel dédié à l'encadrement et à l'animation des activités sportives ;
- **Action 13** : Encourager la pratique du sport pour atteindre 20 000 étudiants qui participent aux activités sportives organisées par l'université ou auxquelles participe l'université et développer le sport féminin ;
- **Action 14** : Définir des activités phares à porter par l'université en partenariat avec le Grand Casablanca (Olympiades, Marathon de l'UH2C ; Championnat des sports de plage...) ou à porter par les établissements ;
- **Action 15** : Valoriser les activités et les résultats des clubs par une forte communication (interne et externe).

Objectif spécifique 4 : Pour un environnement universitaire inclusif favorisant la différence et la réussite pour tous

INCLUSION PAR L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

- **Action 1** : Évaluer les résultats et l'impact des contrats avec Altissia et Corsera en concertation avec les enseignants de langues et faire une communication ciblée pour la sensibilisation à l'utilisation de la plate-forme Loghate ;
- **Action 2** : Encourager tous les établissements à adopter le test de positionnement en français et organiser des groupes en fonction du niveau de l'étudiant ;
- **Action 3** : Institutionnaliser l'exigence d'une certification en anglais (TOFEL, TOEİC) aux lauréats de Masters, Cycle Ingénieur et Doctorat ;
- **Action 4** : Encourager l'enseignement de modules de spécialité en anglais ;
- **Action 5** : Encourager l'ouverture sur d'autres langues et cultures étrangères : espagnol, chinois, japonais, etc...

INCLUSION DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- **Action 6** : Consolider le pôle CIVIC qui est une structure universitaire dédiée à l'inclusion et la vie universitaire ;
- **Action 7** : Mettre en place un projet prioritaire au niveau de tous les établissements de l'université axé sur l'accessibilité des espaces pour passer de 64% de bâtiments accessibles à 100% en 4 ans et œuvrer à la généralisation des équipements adaptés (sanitaires, sièges dans les salles de cours) ;
- **Action 8** : Encourager la participation des personnes fragiles aux formations sur l'entrepreneuriat et sur le développement personnel ;
- **Action 9** : Assurer un suivi particulier de certains cas spécifiques et les assister pendant les examens ;

- **Action 10** : Créer de plates-formes numériques pour la délivrance de documents et services et généraliser les salles d'apprentissage d'informatique dédiées aux personnes en situation de handicap ;
- **Action 11** : Organiser et encourager des formations des personnels pédagogique et administratif à l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- **Action 12** : Créer le statut d'étudiant accompagnateur (formations, stages professionnels, certification) en s'appuyant sur les formations d'accompagnateurs sociaux ;
- **Action 13** : Mettre en place un projet de création d'un centre de l'UH2C pour étudiants en situation de handicap regroupant des ressources.

INCLUSION DES ETUDIANTS DES INSTITUTIONS PENITENTIAIRES

- **Action 14** : Faire une sensibilisation sur le droit de tous les citoyens à l'éducation et la formation et facilitations des conditions des examens ;
- **Action 15** : Organiser des manifestations culturelles et scientifiques avec des établissements pénitentiaires ;
- **Action 16** : Recruter des volontaires pour assurer des cours dans les maisons d'arrêts ;
- **Action 17** : Améliorer les conditions de déroulement des examens.

INCLUSION DES ETUDIANTS INTERNATIONAUX

- **Action 18** : Mettre en place une structure d'accueil ou un service des étudiants internationaux dans chaque établissement de l'UH2C ;
- **Action 19** : Organiser une journée de l'étudiant international de l'UH2C ;
- **Action 20** : Organiser de journées culturelles de différents pays (journées nationales et internationales) ;
- **Action 21** : Encourager l'intégration et l'inclusion des étudiants par l'art et le sport (concours, représentations, expositions d'œuvres d'art, etc...) ;
- **Action 23** : Accueillir et accompagner les activités structurées des étudiants internationaux ;
- **Action 24** : Favoriser l'assimilation des étudiants internationaux par les activités conjointes ;
- **Action 25** : Entretenir des relations avec les attachés culturels des ambassades de différents pays ;
- **Action 26** : Lancer des cours d'Arabe (Darija) pour favoriser une inclusion dans la société marocaine par la langue ;
- **Action 27** : Organiser un accueil et un accompagnement pour les nouveaux inscrits anglophones ;
- **Action 28** : Consolider la vocation du pôle I&E au niveau de l'annexe Al Manfalouti en créant un environnement complémentaire en matière d'insertion et d'entrepreneuriat.

INCLUSION PAR L'ENTREPRENEURIAT (INITIATION ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE)

- **Action 29** : Faire le bilan et le déploiement des recommandations des projets Erasmus+ SALEEM (Structuration et Accompagnement de l'Etudiant Entrepreneur au Maghreb), et Yabda (renforcement des relations entre l'enseignement supérieur et l'environnement économique et social) ;
- **Action 30** : Promouvoir le Statut National de l'étudiant Entrepreneur (SNEE) ;
- **Action 31** : Élaborer un plan annuel des activités du pôle (Kick-Off, Ateliers, Webinaires, séminaires de formation, ateliers individuels pour l'évaluation d'état d'avancement des projets..) avec un agenda pour les formations et les compétitions ;

- **Action 32** : Développer les relais au niveau des établissements : généraliser le concept Career Center ;
- **Action 33** : Développer la relation du PI&E et le CTTI pour concrétiser les projets de création d'entreprise technologique et de start up et de l'innovation et le prototypage ;
- **Action 34** : Proposer des formation à l'auto-entrepreneuriat, la création et la gestion d'entreprises avec des partenaires comme le CJD, Espace Marocain des Professionnels, Maroc PME, CGEM, ANAPEC, Banques, RSO Maroc, etc...) ;
- **Action 35** : Encourager la formation de formateurs à l'entrepreneuriat pour acquérir une autonomie en termes de formateurs et proposer des ressources de formation à l'entrepreneuriat en ligne ;
- **Action 36** : Programmer des actions pertinentes pour les étudiants des facultés des lettres et sciences humaines pour les encourager à l'entrepreneuriat : formations, concours, démonstrations, visites, accueil de jeunes entrepreneurs ;
- **Action 37** : Accompagner les réformes en cours pour soutenir le développement des modules de soft skills en prévoyant les ressources financières et matérielles nécessaires ;

INCLUSION PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PERSONNELLES (POWER ET SOFT)

- **Action 38** : Investir dans la formation des cadres et coachs (sessions de formation, ateliers, stages, formations en ligne) ;
- **Action 39** : Encourager la mobilité internationale des formateurs et leur certification ;
- **Action 40** : Développer des supports numériques (capsules vidéo, documents ppt, serious gaming ; applications, etc...) ;
- **Action 41** : Mutualiser les moyens et le savoir-faire de l'université et multiplier les conférences et séminaires de sensibilisation sur les soft skills ;
- **Action 42** : Encourager les forums dans les établissements de l'université et programmer des sessions et ateliers de formation en soft skills.

**Axe Stratégique VI :
Digitalisation, un levier de
développement de l'UH2C :
Capitalisation et consolidation**

I. ACTIONS RELATIVES A L'AXE STRATEGIQUE I : RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION ET INNOVATION PEDAGOGIQUE

a. ACTIONS RELATIVES A L'AXE STRATEGIQUE I : RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION ET INNOVATION PEDAGOGIQUE (FORMATION INITIALE)

Objectif Général: Évaluation et Actualisation du schéma directeur du système d'information de l'UH2C.

Objectif spécifique I-1 : Faire face à la massification

- **Action 3:** Renforcer la formation à distance au sein de l'université ;
- **Action 4:** Renforcer l'intégration des nouvelles technologies de l'éducation (Renforcement des dispositifs techniques, Formation des enseignants...);

Objectif spécifique I-2 : Élaborer une feuille de route et une charte de formation en s'inscrivant dans la dynamique des réformes pour lutter contre l'échec et l'abandon :

- **Action 2:** Renforcer le système d'information et d'orientation des étudiants ;

Objectif spécifique I-3 : Renforcer l'enseignement des langues, de la communication et des soft et power skills

- **Action 3:** Encourager l'utilisation des plates-formes et optimiser les abonnements de formation ;
- **Action 7:** Encourager l'utilisation des plateformes de formation à distance dédiées à l'apprentissage des langues et développement de la conception de parcours pédagogiques pour les LMS (Learning Management System) et de la production de MOOCS ;

Objectif spécifique I-4 : Mettre en place un dispositif de prospection, de veille et de suivi du marché de l'emploi pour l'adéquation de la formation et de l'emploi et une amélioration de l'employabilité et de l'insertion

- **Action 2:** Suivre l'insertion des lauréats par l'adaptation et le déploiement de l'application numérique de l'UH2C « Tatouage », destinée aux lauréats de l'université ;
- **Action 3:** Mettre en place une gestion de l'information portant sur les métiers de demain (les emplois émergents et les profils requis) et les opportunités de carrières et de mobilités.

Objectif spécifique I-6 : Renforcement du partenariat Université/Monde Socio-économique

- **Action 4:** Mettre en place une plateforme d'échange avec les acteurs socio-économiques pour la gestion transparente des stages et des offres d'emploi ;
- **Action 5:** Créer une base de données de l'offre de formation pour renforcer la visibilité.

Objectif spécifique I-8 : Suivi et amélioration des rendements interne et externe des formations

- **Action 5:** Renforcer les cellules de stage pour les étudiants au niveau des établissements et offrir un espace sur les sites de l'université et des établissements, aux partenaires socio-professionnels, pour la diffusion des offres de stages et d'emplois ;

b. ACTIONS RELATIVES A L'AXE STRATEGIQUE I: RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION ET INNOVATION PEDAGOGIQUE (FORMATION CONTINUE)

Objectif spécifique I-2 : Renforcement et diversification de l'offre de formation continue :

- **Action 2:** Développer la formation continue en semi-présentiel, conjuguant l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance ;
- **Action 3:** Améliorer l'offre de formation continue pour la rendre visible et attractive, et assurer des campagnes de communication vers les entreprises et le public concerné (publication de brochures et de flyers, annonces sur les sites web, annonces publiées dans les journaux, participation aux forums et salons, etc.);

Objectif spécifique I-3 : Améliorer la visibilité des diplômes d'université :

- **Action I-1:** Généraliser l'introduction, dans le système APOGEE des inscriptions pédagogiques et administratives des étudiants en formation continue préparant un diplôme d'université.

c. ACTIONS RELATIVES A L'AXE STRATEGIQUE I: RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION ET INNOVATION PEDAGOGIQUE (FORMATION A DISTANCE)

Objectif spécifique I-1 : Développer la formation à distance :

- **Action 1:** Encourager l'utilisation des nouvelles technologies de l'éducation dans l'enseignement et les nouvelles pratiques pédagogiques (pédagogie interactive, inversée, blended learning, formation par projets);
- **Action 2:** Encourager l'enseignement à distance (streaming) et le e-learning de modules entiers ou partiellement et développer la production de supports numériques (capsules, MOOCS, Cours et TP en lignes, forum, évaluations..) à travers des appels à projets ;
- **Action 3:** Inciter les enseignants à développer des jeux éducatifs (serious games) en s'appuyant sur le numérique. Ce type d'activités ludiques ont pour but d'aider à la compréhension en s'appuyant sur la facilité des jeunes à utiliser le numérique;
- **Action 6:** Encourager la formation continue en distanciel, sous forme de formations certifiantes et qualifiantes à travers une plate-forme dédiée ;
- **Action 7:** Optimiser et mutualiser les studios d'enregistrement et les salles de conférences disponibles à l'université ;
- **Action 8:** Réduire la grande pression exercée sur la plateforme e-learning unique de l'université par la mise en place de plateformes autonomes par pôle géographique de l'université;
- **Action 10:** Réglementer l'enseignement à distance par la mise en place d'une charte, d'un règlement intérieur, et de procédures de montage, de mise en œuvre et d'évaluation ;
- **Action 12:** Établir des relais avec des centres de ressources dotés de visioconférences de nos partenaires nationaux et étrangers pour encourager l'enseignement à distance ;
- **Action 13:** Renforcer les centres de simulation, notamment dans la faculté de médecine et de pharmacie, la faculté de médecine dentaire et les écoles d'ingénieurs, et encourager les compléments de travaux pratiques à distance dans les filières scientifiques par les Fablabs et E-labs et EXAO ;
- **Action 15:** Élargir la couverture du réseau Wi-Fi Univ-Casa sur tous les campus ;
- **Action 16:** Développer la maintenance et l'entretien des réseaux et équipement informatique.

II. ACTIONS RELATIVES A L'AXE STRATEGIQUE II : UNE RECHERCHE SCIENTIFIQUE INNOVANTE : VISIBILITE ET COMPETITIVITE DE L'UNIVERSITE

a. Actions relatives à l'Axe Stratégique II : Une recherche scientifique innovante : Visibilité et Compétitivité de l'Université

Objectif spécifique II-2 : Modernisation de la gouvernance de la recherche scientifique

- **Action 6** : Développer la plate-forme de la recherche Nibrass++.

Objectif spécifique II-3 : Promotion et Valorisation de la recherche scientifique

- **Action 2** : Adopter un plan de communication ciblé pour la valorisation et la promotion de la recherche à l'UH2C sur le portail de l'université et des établissements : budgets, acquisition de matériel sophistiqué, Prix, publications de valeur, réalisations technologiques, manifestations scientifiques, etc..

Objectif spécifique II-4 : Formations doctorales et employabilité des doctorants

- **Action 1** : Poursuivre et renforcer la transparence dans les processus de sélection et d'inscription en doctorat à travers une plateforme numérique dédiée pour garantir l'équité et favoriser le mérite.

b. Actions relatives à l'Axe Stratégique II : Gouvernance Universitaire : Responsabilité et Mobilisation pour accompagner le développement de l'université

Objectif spécifique II-5 : Amélioration de l'environnement de travail, de productivité et de visibilité à l'international

- **Action 6** : Renforcer le système documentaire numérique de l'UH2C ;
- **Action 12** : Améliorer la charte graphique de l'UH2C et faire l'écho de ses valeurs et harmoniser le site web de l'université et de ses établissements.

III. ACTIONS RELATIVES A L'AXE STRATEGIQUE III : GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : RESPONSABILITE ET MOBILISATION POUR ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITE

Objectif spécifique III-1 : Renforcement de l'autonomie dans un cadre de responsabilité et de mobilisation

- **Action 2** : Mettre en place des outils de pilotage et de performance (tableaux de bord et indicateurs clés de performance et de suivi) en se basant sur le numérique : accompagnement, suivi, reporting régulier et diffusion des rapport d'évaluation des actions du projet de développement de l'université ;

Objectif spécifique III-3 : Bonne maîtrise des données et de la traçabilité pour une gouvernance éclairée des ressources financières

- **Action 5** : Opérationnaliser le système informatique de gestion financière incluant une comptabilité budgétaire et analytique et œuvrer pour l'adoption d'une comptabilité générale à l'université ;
- **Action 10** : Faire une évaluation de l'application MOKTASSID avec tous les utilisateurs et actualiser le cahier des charges pour son amélioration. Poursuivre son déploiement à tous les établissements de L'UH2C.

Objectif spécifique III-4 : Développement et professionnalisation de la communication pour assurer la transparence et la diffusion de l'information

- **Action 2** : Rendre dynamique le Site Web, l'ENT (espace numérique de travail), la newsletter mensuelle de l'UH2C et la UH2C Tv ;
- **Action 3** : Fiabiliser l'information financière par une comptabilité fiable et un contrôle régulier du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'université ;
- **Action 5** : Renforcer la communication externe par la constitution d'une cellule internet (représentants de chaque établissement) qui sera chargée du suivi du site de l'université (pertinence des informations, promotion des actions de l'université, mise à jour du site, etc...)

Objectif spécifique III-5 : Accélération de la transformation digitale de la gouvernance de l'UH2C

- **Action 1**: Renforcer la transformation digitale par une généralisation de l'intégration du Système d'Information au niveau de tous les établissements et son adaptation ;
- **Action 2** : Renforcer la plateforme numérique de gestion intégrée i-UH2C des ressources humaines et financières, formation, recherche, innovation et vie du campus sur une interface unifiée ;
- **Action 3** : Développer une chaîne de valeur et mener une réingénierie des unités administratives et académiques en automatisant et informatisant les processus ;
- **Action 4** : Mettre en place un audit de performance des réseaux locaux des 18 établissements de l'université ;
- **Action 5** : Développer une stratégie de sécurité basée sur la gestion des risques, les menaces et les défis de la sécurité du système d'information.

Objectif spécifique III-5 : Accélération de la transformation digitale de la gouvernance de l'UH2C

- **Action 6** : Opérer les intégrations numériques en veillant à ce que le personnel administratif et technique reçoivent les formations nécessaires pour pouvoir travailler dans les nouveaux environnements techniques ;
- **Action 7** : Privilégier la simplification administrative et l'application de la conception centrée sur l'utilisateur, dans l'amélioration des processus et la réingénierie du système pour réduire les efforts redondants et améliorer les rendements interne et externe ;
- **Action 8**: Renforcer les équipements et de la sécurité des data centers de l'université.

Objectif spécifique III-6 : Pour une gestion performante du patrimoine de l'UH2C :

- **Action 4**: Adopter un système d'information pour informatiser la fonction « gestion de patrimoine » à l'échelle de l'université ;

IV. ACTIONS RELATIVES A L'AXE STRATEGIQUE IV : RENFORCEMENT DE LA COOPERATION, OUVERTURE ET PARTENARIATS

Objectif spécifique IV-1 : Renforcement du partenariat universitaire au niveau régional

- **Action 6**: Institutionnaliser la gestion des stages et l'offre d'emploi à travers une plate-forme de l'UH2C ;

II. ACTIONS RELATIVES A L'AXE STRATEGIQUE V : VIE UNIVERSITAIRE ET INCLUSION

Objectif spécifique V-1 : Socialisation des étudiants à l'ère du web 3.0 favorisant l'intégration et la communication

- **Action 2** : Œuvrer à la création des Centres d'Information et d'Orientation au niveau de tous les établissements ;
- **Action 3** : Développer les réseaux sociaux de l'université (site web, page facebook, twitter, YouTube, écrans d'affichage, visuels) et assurer l'actualisation régulière de l'information ;

Objectif spécifique V-2 : Socialisation des étudiants à l'ère du web 3.0 favorisant l'intégration et la communication

- **Action 6**: Institutionnaliser le « Tutorat » en présentiel ou en ligne en impliquant les étudiants séniors ;

Objectif spécifique V-3 : Des campus vivants et intelligents pour améliorer la qualité de vie et développer l'épanouissement des étudiants

- **Action 4** : Identifier les services existants pour les regrouper dans une application de géolocalisation et fusionner tous les services des étudiants dans une carte multiservices ;
- **Action 5**: Répertorier toutes les activités culturelles développées par les établissements : Mettre en place un agenda numérique de l'université et définir les activités à caractère local, régional, national ou international.

Objectif spécifique V-4 : Pour un environnement universitaire inclusif favorisant la différence et la réussite pour tous

Inclusion par l'apprentissage des langues :

- **Action 1**: Évaluer les résultats et l'impact des contrats avec Altissia et Corsera en concertation avec les enseignants de langues et faire une communication ciblée pour la sensibilisation à l'utilisation de la plate-forme Loghate.

Inclusion des étudiants en situation de handicap :

- **Action 10** : Créer des plates-formes numériques pour la délivrance de documents et services et généraliser les salles d'apprentissage d'informatique dédiées aux personnes en situation de handicap.

Inclusion par le développement des compétences personnelles (Power et Soft) :

- **Action 40**: Développer des supports numériques (capsules vidéo, documents ppt, serious game ; applications..).

CONCLUSION

Le présent projet de développement de l'Université Hassan II de Casablanca pour la période 2022-2026 s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique de la réforme 2015-2030 élaborée par le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique conformément aux orientations Royales et aux politiques gouvernementales. Cette vision stratégique est désormais consolidée par la promulgation de loi cadre 51-17.

Ce projet de développement de l'UH2C vise à capitaliser sur les multiples acquis et les expériences accumulées de notre université et s'appuie sur la stratégie du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation dans le cadre de la contractualisation Ministère/Université pour la période 2021/2023. Ce projet propose des axes prioritaires pour le développement de l'université pour la période 2022-2026 qui s'inscrivent dans la continuité des actions engagées mais qui n'hésitent pas à prospecter de manière avancée les pistes nouvelles sur lesquelles l'université doit s'engager pour accélérer son rythme d'évolution.

L'objectif primordial et fédérateur de ce projet de développement pour la période 2022-2026 est d'œuvrer pour :

- Une université qui offre, dans tous ses établissements, une expérience étudiante unique basée sur une formation de qualité et des activités de recherche innovantes, pour faire émerger une culture scientifique interdisciplinaire, ancrée dans les défis nationaux et mondiaux ;
- Une université ouverte, plurielle et à l'écoute des besoins et des préoccupations de sa région et de la société, qui contribuera à créer un environnement qui favorise le respect, l'épanouissement, l'engagement et le mieux-être des personnes qui composent sa communauté ;
- Une université reconnue pour l'efficacité de son modèle organisationnel, qui combinera l'approche collégiale et participative à la simplicité et à l'efficacité de ses processus administratifs et décisionnels ;
- Une université humaniste, investie dans le rayonnement des arts et engagée à former une relève imprégnée des grands enjeux de société.

Les orientations et actions prioritaires de ce projet seront traduites en un plan d'action quadriennal, 2022-2026, et présentées au Conseil de l'Université pour validation. Il convient de l'appuyer et de mettre à sa disposition tous les moyens nécessaires et de veiller à la régularité de ses travaux et particulièrement l'état d'avancement des réalisations et éventuellement des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre du plan d'action adopté.

La mise en œuvre du présent projet de développement nécessite une démarche et des approches basées sur des impératifs d'excellence, de transparence, de rigueur et d'efficacité et qui s'inscrivent dans l'esprit particulier de concertation et de participation et le respect des valeurs académiques qui caractérisent le milieu scientifique.

Les approches proposées dans ce projet de développement, s'articulent sur cinq principes :

- Une démarche participative, qui privilégie la concertation, se basant sur les structures de l'université que sont le conseil de l'université et les conseils d'établissements et l'instance de coordination qu'est la conférence des chefs

d'établissement, pour la définition des orientations et les prises de décisions dans le cadre des dispositions de la loi 01.00 ;

- Une démarche de communication appropriée aussi bien au sein de l'administration du de la Présidence pour améliorer sa performance que vis-à-vis des nombreux partenaires régionaux et nationaux ;
- Une démarche qualité pour la mise en œuvre de la vision stratégique et la gestion de l'Université ;
- La reconnaissance des efforts et la valorisation des résultats ;
- La concentration sur les missions principales de l'Université.

La mise en œuvre et la réalisation de ce projet de développement est tributaire de l'adhésion de l'ensemble des composantes de l'Université. Pour ceci, nous nous engageons à piloter dynamiquement les différentes structures et à favoriser la mobilisation de l'encadrement de leurs composantes. L'enjeu est de faire partager la vision stratégique de l'Université et l'ambition de modernisation de l'organisation par tous les acteurs internes (enseignants, personnel administratif et étudiants) et externes (les décideurs au niveau de la Région et les partenaires socioéconomiques) en se basant sur une communication interne et externe au service de la circulation des informations et de la transparence des décisions.

REFERENCES

1. Discours Royaux de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI
2. Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation
3. Vision stratégique 2015–2030 du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique
4. Loi 01-00 portant sur l'organisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
5. Le Nouveau Modèle de Développement
6. Loi-cadre 51.17 relative au Système de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique
7. Le programme gouvernemental 2021-2026
8. Les Projets de Développement et les Rapports d'Activité de l'UH2C 2002-2021
9. Procès-Verbaux du Conseil de l'Université Hassan II de Casablanca 2014-2021
10. Les Rapports du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique
11. Stratégie nationale pour le développement de la recherche scientifique à l'horizon 2025
12. Le Rapport de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques : Une politique scientifique, technologique et d'innovation pour accompagner le développement du Maroc
13. Textes législatifs et réglementaires concernant l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, 2021
14. Projet de Loi de Finances 2021. Volet relatif au Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation », 2021
15. Programme de développement régional (PDR) de la région Casablanca-Settat
16. Stratégies nationales pour le développement de l'économie numérique, Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique, 08 Novembre 2016
17. Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2030, Résumé exécutif, Octobre 2017
18. Étude « Profil de la croissance économique des régions », Ministère de l'Économie et des Finances, Direction des Études et des Prévisions Financières, Juin 2017.



Université Hassan II de Casablanca

19, rue Tarik Bnou Ziad, Mers Sultan, Casablanca
www.univh2c.ma